

Bulletin Municipal

Mairie d'Anché - 86700

Second semestre 2014 - N°58

CONCOURS 2014

pour le fleurissement des *Maisons, Villes et Villages*
au pays du Futuroscope



diplôme décerné à :

ANCHÉ

2^{ème} Prix Départemental

le 28 novembre 2014

Claude Bertaud
Président du Conseil Général

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Claude Bertaud'.

SOMMAIRE

- p. 4 Le Mot de Madame le Maire***
- p. 5 Au Conseil Municipal***
- p. 18 Etat Civil***
- p. 18 Connaître LE SCoT Sud - Vienne***
- p. 20 Associations***
- p. 24 Urbanisme - Téléphone***
- p. 25 L'école***
- p. 27 Activités Sportives***
- p. 28 Centre de Loisirs Intercommunal***
- p. 29 La Mairie informe***
- p. 33 Infos pratique ...***
- p. 37 Planning des Manifestations***
- p. 38 Mémoires de guerre***
- p. 42 Le Moulin de la Planche d'Anché***
- p. 44 Anché dans la Presse***
- p. 47 Villages Fleuris***
- p. 48 Informations TER***
- p. 51 Découverte du monde***
- p.55 La première fois que je vins à Paris***
- p.57 Pierre d'Anché***

Dimanche 14 Décembre 2014

Chers habitantes et habitants d'Anché

Au coin du feu en cet après-midi d'hiver, alors que le jour décline lentement dans le brouillard de Décembre, je repense à 2014 qui est sur le point de s'achever.....

Bien des choses se sont passées ,plus ou moins agréables, plus ou moins graves, et les derniers jours de l'année venus, il est bon de repenser ,de faire le bilan, mais aussi de se projeter vers l'avenir avec lucidité certes, mais aussi avec espoir et enthousiasme.

Il est vrai que ce second semestre se referme sur des nouvelles peu réjouissantes pour l'avenir de nos communes....Les perspectives au niveau des dotations d'état pour les collectivités locales (telles qu'Anché, mais aussi la Communauté de Communes de la Région de Couhé) sont loin d'être roses....

Avec beaucoup moins d'argent à disposer, il va nous falloir essayer de faire aussi bien.....mais sans pouvoir envisager de projets nouveaux, même ceux qui n'auraient qu'une envergure modeste....

Ceux qui sont prévus ,comme la remise en état complète (autant dire qu'il s'agit en fait d'une structure presque entièrement nouvelle!) de la station d'épuration sont sur le point d'aboutir, après de multiples contacts, sollicitations et rendez-vous auprès de toutes les instances susceptibles de nous aider.

Cela a été (et est toujours!) un travail de longue haleine, tout comme l'a été celui de l'intégration des voies de Villenon dans le domaine public.

Depuis la fin du mois d'Août, des problèmes d'émission et de réception ont très largement perturbé les réseaux téléphoniques et Internet d'un certain nombre d'entre vous. Il semblerait qu'une solution soit en passe d'être trouvée suite à un suivi sans relâche ,à l'intervention de notre député Jean Michel Clément, et à la venue à Anché le 8 Décembre du responsable des relations avec les collectivités pour le secteur Vienne (que j'ai rencontré à Paris lors du Congrès des Maires fin Novembre)

Le Congrès des Maires a été l'occasion de multiples échanges avec d'autres élus, l'un des points d'orgue ayant été la soirée des Maires du Poitou-Charentes, à l'invitation de la Ministre Ségolène Royal, au Ministère de l'Ecologie, Boulevard Saint Germain.

Une autre source précieuse d'information et de découverte fut la journée du mercredi 15 Octobre ,où, avec d'autres femmes-maires de la 3ème circonscription du département, j'ai répondu à l'invitation de notre député pour visiter l'Assemblée Nationale, assister aux questions au gouvernement dans l'hémicycle, et rencontrer la Ministre de l'Education Nationale, Najat Vallaud Belkacem, avec qui nous avons évoqué le péri-scolaire.

Nous avons pu également largement échanger avec notre député-que je tiens à remercier en ces lignes-et évoquer avec lui les multiples tâches des parlementaires. Il faut une santé de fer et une énergie quasi inépuisable pour faire ce travail! Des séances qui durent souvent toute la nuit, pour parfois se terminer à....7h du matin, des réunions qui s'enchaînent sans interruption, de nombreux documents à compulsuer, lire attentivement, étudier, annoter,.....il est bon que soit rappelés à chaque citoyen le rôle et l'implication de ceux qui les représentent à l'Assemblée Nationale comme au Sénat.

Pour nous à Anché, l'année 2014 se termine cependant sur une note souriante !

Nous avons l'heureuse perspective de revoir bientôt notre secrétaire de mairie Catherine Thibault reprendre à temps partiel (sans doute en Janvier),Sophie Bouilleau (que je remercie pour son aide) continuant à assurer des heures auprès de notre municipalité.

Employés communaux, équipe municipale, (et tout particulièrement pour ce bulletin, la commission qui a beaucoup travaillé pour vous proposer ce numéro de Noël) que tous soient chaleureusement remerciés pour leur efficacité!

Le travail, la persévérance, la motivation portent leurs fruits !

Notre village s'est vu décerner le 2ème prix du « Fleurissement Départemental »cette année (accompagné d'une dotation-récompense de 650 euros) grâce à l'implication de tous ceux qui ont contribué et œuvré pour continuer à faire d'Anché un des villages les plus agréables à vivre de la Vienne.

Il me reste ,chers habitantes et habitants d'Anché à vous convier à partager un moment d'échange et de convivialité autour de votre équipe municipale, lors de la traditionnelle « Cérémonie des Vœux »

le Dimanche 4 Janvier 2015 à la Salle des Fêtes

En attendant le plaisir de vous retrouver, je vous souhaite à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Votre Maire,

Martine MOUSSERION

Conseil Municipal du 16 Juin 2014

1. COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS et RAPPORTS DE DELEGUES

La parole est donnée aux représentants des commissions communales et aux délégués qui font part de leurs travaux.

Commission Travaux - Urbanisme - Voirie - Assainissement - Cimetière

Monsieur Rolland expose :

- Travaux prévus à la Croix fin juin
- Travaux publics : un essai de travaux sera effectué par une entreprise de Vaux fin juin.
- Faire un état du matériel roulant de la commune, suite à la multiplication des réparations
- Commande de 882 € TTC pour 4 barrières de 1.5m devant le café. Cet achat sera imputé au budget d'investissement. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Rapport des délégués

- Election du bureau d'Energies Vienne

2. HAMEAU DE VILLENON

- Passage en agglomération : il faut répertorier les avantages et les inconvénients. Rencontre avec les responsables DGAI de Gençay.

Claude Mallet et Sophie de Lauzon quittent la salle.

3. SUITE DE L'ENQUETE PUBLIQUE DES CHEMINS DE VILLENON

Monsieur Rolland expose le rapport du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique menée du 13 au 27 mai 2014 concernant le transfert d'office des voies de Villenon dans le domaine public. Suite à des conclusions (avis motivé) en date du 30 mai 2014, le commissaire enquêteur émet un AVIS FAVORABLE au projet d'incorporation de voies privées dans le domaine public et d'aliénation de parties de chemins ruraux désignés dans le plan parcellaire, formulé par le Maire de la commune d'Anché, avec la recommandation de supprimer de l'état parcellaire, le n° d'ordre 19, des parcelles à inclure dans le domaine public, afin de tenir compte des observations justifiées des propriétaires riverains.

Afin de respecter la recommandation du commissaire enquêteur,

Monsieur Rolland propose de :

- Renoncer au n° d'ordre 19 (retournement devant le château) de l'état parcellaire proposé à l'enquête : 8 voix pour.

Monsieur Rolland propose également de :

- Renommer la « rue du Château de Villenon » en « impasse du Château de Villenon » : 8 voix pour.
- Demander au préfet de prendre la décision d'incorporer les voies de Villenon au domaine public suite à l'opposition de quelques riverains au projet : 8 voix pour.
- la rétrocession des parties de chemins ruraux aux riverains en cas de transfert des voies privées dans le domaine public: 8 voix pour.
- De régler en investissement (frais d'étude), les indemnités de vacation du commissaire enquêteur pour la somme de 595,65€ dès que l'arrêté du Préfet parviendra à la Mairie d'Anché : 8 voix pour.

Monsieur Rolland demande au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet, le dossier et le rapport du commissaire enquêteur concernant les voies de Villenon.
- Etant donné que des propriétaires ont fait connaître leur opposition au projet de classement des voies privées de Villenon dans le domaine public communal, conformément aux dispositions de l'article L. 318-3 du Code de l'Urbanisme, de demander au Préfet de la Vienne de prendre un arrêté portant transfert d'office, sans indemnité, de ces voies dans le domaine public de la commune d'Anché.
- D'autoriser Madame le Maire à procéder aux démarches et formalités nécessaires à la concrétisation de ce projet et signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

Les Membres du Conseil Municipal voudront bien en délibérer :

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur Cédric ROLLAND, Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la Loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions, et l'Etat,

VU la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,

VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.318-3, L.318-4, R.318-7, R.318-10 et R.318-11,

VU le Code de la Voirie Routière, et notamment les articles R.141-4 et suivants,

VU le Code de l'Expropriation, et notamment les articles R.11-4 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2012 relative au classement des voies de Villenon dans le domaine public communal,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2013 et notamment l'attribution de noms aux voies de Villenon,

VU l'arrêté n°2014-DRCLAJ/ D2B1-006 du 13 février 2014 nommant Monsieur Roland DODIN en qualité de commissaire enquêteur afin de mener l'enquête publique ayant pour objet le classement des voies de Villenon dans le domaine public de la commune d'Anché

VU la délibération du 24 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal a émis un avis favorable au projet de classement des voies de Villenon dans le domaine public communal soumis à l'enquête publique dans le domaine public,

VU l'arrêté municipal du 24 avril 2014 portant ouverture d'une enquête publique relative au projet d'incorporation de voies privées dans le domaine public et à l'aliénation de parties de chemins ruraux,

VU le dossier soumis à enquête publique,

VU l'enquête publique qui s'est déroulée du 13 mai au 27 mai 2014 inclus,

VU le registre d'enquête publique et les pièces qui lui sont annexées,

VU le procès verbal des observations dressé par le Commissaire Enquêteur en date du 30 mai 2014 et les pièces qui lui sont annexées,

VU le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur qui émet un AVIS FAVORABLE avec recommandation en date du 30 mai 2014,

VU la délibération du 16 juin 2014 et notamment la levée de la recommandation du Commissaire Enquêteur,

CONSIDERANT que toutes les voies privées formées par les numéros d'ordres du document parcellaire sont des voies ouvertes à la circulation publique,

CONSIDERANT l'importance pour la circulation de classer les voies de Villenon dans le domaine public communal,

CONSIDERANT l'intérêt général pour tous les habitants de classer les voies de Villenon dans le domaine public communal,

CONSIDERANT l'avis favorable émis par le Commissaire Enquêteur en date du 30 mai 2014,

CONSIDERANT que la recommandation émise par le Commissaire Enquêteur est levée en date du 16 juin 2014,

CONSIDERANT que le projet permettra de pérenniser et de sécuriser l'ensemble de la voirie du hameau de Villenon,

CONSIDERANT que plusieurs propriétaires ont fait connaître leur opposition au projet de classement des voies de Villenon dans le domaine public communal et que, conformément aux dispositions de l'article L.318-3 du Code de l'Urbanisme, il est nécessaire de demander au Préfet de la Vienne de prendre un arrêté portant transfert de ces voies dans le domaine public communal,

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

le projet ci-annexé, de transfert des voies de Villenon dans le domaine public communal;

Les voies comprennent les parties de parcelles privées numérotées de 1 à 22 et de couleur jaune,

excepté le n° 19, sur le plan parcellaire au 1/500 du 21/05/2012 (extrait du plan cadastral : section A lieu-dit Villenon réalisé par un géomètre expert).

Les voies à transférer dans le domaine public communal sont :

- **Rue de l'Abreuvoir de Villenon** : formée par les numéros d'ordre 1, 2, 3, 4, 7b, 11, 12, 13, 14, 21, 22 du plan parcellaire, ainsi que d'une partie du Chemin Rural du Château et d'une partie du Chemin Rural de Villenon à la Dive

- **Rue des Sureaux de Villenon** : formée par les numéros d'ordre 8, 9, 10 du plan parcellaire

- **Rue de la Place d'Arme de Villenon** : formée par les numéros d'ordre 5, 6, 7a du plan parcellaire, ainsi que du Chemin Rural de Villenon

- **Impasse du Four de Villenon** : formée par les numéros d'ordre 15, 16, 17, 18 du plan parcellaire

- **Impasse du Château de Villenon** : formée par le numéro d'ordre 20 du plan parcellaire et d'une partie du Chemin Rural du Château

DEMANDE

au Préfet de la Vienne, étant donné que des propriétaires ont fait connaître leur opposition

au projet de classement, de prendre un arrêté portant transfert d'office, sans indemnité, des voies de Villenon dans le domaine public de la commune d'Anché.

Les voies à transférer dans le domaine public communal sont :

- **Rue de l'Abreuvoir de Villenon** : formée par les numéros d'ordre 1, 2, 3, 4, 7b, 11, 12, 13, 14, 21, 22 du plan parcellaire, ainsi que d'une partie du Chemin Rural du Château et d'une partie du Chemin Rural de Villenon à la Dive

- **Rue des Sureaux de Villenon** : formée par les numéros d'ordre 8, 9, 10 du plan parcellaire

- **Rue de la Place d'Arme de Villenon** : formée par les numéros d'ordre 5, 6, 7a du plan parcellaire, ainsi que du Chemin Rural de Villenon

- **Impasse du Four de Villenon** : formée par les numéros d'ordre 15, 16, 17, 18 du plan parcellaire

- **Impasse du Château de Villenon** : formée par le numéro d'ordre 20 du plan parcellaire et d'une partie du Chemin Rural du Château

AUTORISE Madame le Maire

- à procéder aux démarches et formalités nécessaires à la concrétisation de ce projet en concertation étroite avec tous les services de la Préfecture de la Vienne, des Impôts Fonciers, du Cadastre, des Hypothèques, ainsi que de l'Expert Géomètre;
- à signer tous actes et documents relatifs à ce projet.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune d'Anché et d'un affichage en Mairie.

4. AMENAGEMENT DU BOURG

Claude Mallet et Sophie de Lauzon reviennent dans la salle.

Un responsable de la DGAI doit rencontrer le 1^{er} adjoint pour préciser certains points, notamment l'emplacement des panneaux.

5. STATION D'EPURATION

Monsieur Mallet expose :

- Station d'épuration : avis favorable de la Direction Départementale des Territoires de la Vienne. Le montage du dossier réglementaire est terminé. La recherche de financements est en cours.

6. FETE DE LA SAINT-JEAN LE 5 JUILLET

- Voir les affiches avec l'herbe d'or
- Faire de la publicité sur Radio Bleue

7. QUESTIONS DIVERSES

- Réunion du vendredi 20 juin pour la désignation des délégués de la commune pour les élections sénatoriales.
- 18 juin : cérémonie à Couhé à partir de 19h
- Prochaine réunion du conseil municipal: jeudi 10 juillet 2014

Conseil Municipal du 10 Juillet 2014

1. COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS et RAPPORTS DE DELEGUES

La parole est donnée aux représentants des commissions communales et aux délégués qui font part de leurs travaux.

Commission Bulletin Municipal

Monsieur Thibault expose :

- Le bulletin municipal est pratiquement terminé.

Commission Travaux - Urbanisme - Voirie - Assainissement – Cimetière

Monsieur Rolland expose:

- Voirie : La Croix et Moisseau : retard dans les travaux, ils sont reportés fin août ou au mois de septembre. Devis de l'entreprise Eco Patcher d'un montant de 2640€ TTC pour Moisseau, facture à passer en investissement pour amélioration mécanique de la voie. Vote pour : 10 voix.
- Changement du lampadaire accidenté dans le bourg semaine 31.

- Réparation d'un tracteur : devis de 2655,65 € TTC. Passer la facture en investissement car on prolonge la durée de vie du tracteur. Vote pour : 10 voix.
- Le bac de poubelles dans le bourg doit être réservé à la salle des fêtes.
- Villenon : nécessité de mettre 5 panneaux EU10 et EU 20 en cas de passage en agglomération. Voir la possibilité de prise en charge par le Conseil Général.

SIVOS

Monsieur Rolland expose et demande:

- 46 élèves à l'école pour l'année scolaire 2014-2015.
- La mise à disposition des agents communaux pour le SIVOS. Vote pour: 10 voix.
- La mise à disposition des infrastructures communales pour le SIVOS. Vote pour: 10 voix.
- L'autorisation pour Madame le Maire de signer l'ensemble des conventions avec le SIVOS. Vote pour : 10 voix.

2. VOIES DE VILLENON

- Envoi du dossier pour le transfert des voies à la Préfecture.

3. STATION D'EPURATION

- Dossier en attente de l'achat du terrain et de l'accord de servitude de passage sur le terrain jouxtant la parcelle.

4. REUNION DU VILLAGE DE MOISSEAU

- Réunion à Moisseau le samedi 4 octobre à 15 heures.

5. BUDGET LOTISSEMENT : LIGNE DE TRESORERIE

Madame le Maire propose qu'en l'attente de la vente de terrains la ligne de trésorerie soit renouvelée. Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du maire et après échange de vues :

- prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté ;
 - détermine la nécessité d'avoir recours à une ligne de trésorerie;
- et, après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 2321.1 et suivant, L 2131.1 et suivants, décide à l'unanimité (10 votants) de retenir l'offre du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou ainsi qu'il suit :

- Montant : 50 000 € (cinquante mille euros)
- Prêt à taux variable
- Taux : Index variable Euribor 3 mois moyenné + marge 2.45% (soit à ce jour : 0.325 % + 2.45 % = 2.775 %)
- Index: Euribor
- Durée : 1 an
- Remboursement des intérêts : chaque trimestre

Confère, en tant que de besoin, toute délégation utile à Madame le Maire pour la réalisation de l'emprunt, notamment la signature de la convention à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement. Vote pour : 10 voix.

6. QUESTIONS DIVERSES

Photocopieur

- Dans le cadre de la dématérialisation = devis de l'entreprise IN-SECO d'un photocopieur de 2290€ HT, du logiciel PDF pour 190€ HT et 90€HT de transport et d'installation. Vote pour : 10 voix sous réserve de vérifier le contrat actuel avec Central Copie.

- Contrat de maintenance à la copie noire et couleur de IN-SECO d'une durée de 5 ans. Vote pour : 10 voix sous réserve de vérifier le contrat actuel avec Central Copie.

Communauté de Communes et Pays Civraisien

- Commissions de la Communauté de Communes ouvertes aux conseillers municipaux
- Réunion de la commission du Pays Civraisien à Anché en septembre

Syndicat du Clain Sud

- Projet de fusion avec Val de Clouère, Lusignan ainsi qu'une partie de Vonne et Clain.

Concours Fleurissement

- Passage de la commission départementale le mardi 8 juillet 2014

Ligue Protection des Oiseaux

- Rencontre avec une représentante de la LPO et actions possibles sur les zones humides de la Vallée du Clain

Lignes TER de la SNCF

- Accroissement du trafic sur notre ligne, fréquentation en hausse à Anché

Réunion de Conseil

- Réunion le lundi 8 septembre à 20h30.

Conseil Municipal du 8 Septembre 2014

1. COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS et RAPPORTS DE DELEGUES

La parole est donnée aux représentants des commissions communales et aux délégués qui font part de leurs travaux.

Commission Bulletin Municipal

Nouveautés :

- des pages sont ouvertes aux personnes qui souhaitent raconter « la première fois que j'ai pris le train » et « mon premier voyage à Paris »
- des cartes postales illustrent le parler patois poitevin

Commission Travaux - Urbanisme - Voirie - Assainissement – Cimetière

Monsieur Rolland expose :

- Voirie : 10 000.32 € TTC en investissement pour les travaux de réfection des routes (Le Plessis, Les Plantes, Villenon, du Couyou à Moisseau)
- Voie de la Croix : toujours en attente des entreprises pour la mise en sens unique
- Entente voie communale à l'Ognon et voie communale du Plessis : tranchée
- Arbre à abattre par Philippe et Claude à Fonsalmois
- Branches enlevées à la Rivaudière
- Lampadaire changé dans le bourg
- Elagage : recours à une entreprise extérieure en cours

SIVOS

Monsieur Rolland rappelle la mise à disposition au SIVOS des agents communaux pour l'accompagnement dans le bus scolaire, 3h par jour.

Cette solution est provisoire.

2. PERSONNEL

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'en application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires applicables à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante, après avis du comité technique paritaire, de fixer le nombre d'agents pouvant être promus à un grade par rapport au nombre d'agents remplissant les conditions d'accès à ce grade ; qu'à ce titre l'assemblée délibérante avait établi un projet qui a été soumis au Comité Technique paritaire

Au vu de l'avis émis par le Comité Technique Paritaire dans sa séance du 27 mai 2014 : AVIS FAVORABLE, à l'unanimité

Après débats et discussions, à l'unanimité, les membres du conseil municipal adoptent le tableau des ratios promus / promouvables tel que défini ci-dessous :

Grade	Grade d'avancement possible	Proposition de ratio
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	Adjoint techniques principal 2 ^{ème} classe	100%

- rappellent que l'autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement
- indiquent que les avancements de grade dépendront des missions effectives des agents, missions qui doivent correspondre au grade auquel ils peuvent prétendre
- indiquent que si le ratio calculé n'est pas un nombre entier, ce ratio sera arrondi à l'entier supérieur.

3. REUNION DU VILLAGE DE MOISSEAU

- Réunion à Moisseau le samedi 18 octobre à 15 heures, promenade dans le hameau.

4. SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)

- Madame le Maire informe l'assemblée que le bureau du SCoT a été réélu. Un site internet et des commissions thématiques sont créées. Une réunion est organisée à Voulon le mardi 14 octobre à 9h.

5. QUESTIONS DIVERSES

Délinquance dans le canton

- Une réunion est organisée sur ce thème par la gendarmerie, le 6 octobre, à Couhé.
- Présentation des moyens opérationnels de la gendarmerie le 7 octobre

Soregies

- Regroupement des communes pour l'achat d'énergie

Aménagement du bourg

Par ordre de priorité :

- Terrain de tennis à terminer avant le mauvais temps
- Plantation d'arbres le long du chemin longeant le bassin d'orage du lotissement

Poubelles

- Mauvaise utilisation des poubelles par les employés du ramassage.

Ligne électricité

- Ligne 90 KV : information sur les travaux d'enfouissement (route de Moisais à Moisseau)

Fond de Soutien et d'Investissement Départemental (F.S.I.D.) 2014

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le Conseil Général a créé un Fonds de Soutien et d'Investissement Départemental qui se substitue au fonds d'aide à la voirie et au fonds de soutien et de solidarité. L'enveloppe globale pour la commune d'Anché sur la période 2012-2014 est de 36 036.00 €, le paiement étant effectué sur trois exercices budgétaires. La dotation restante pour 2014 est de 19 203.00 €.

Afin de bénéficier de cette subvention, la commune doit présenter une nouvelle demande de subvention d'investissement. Madame le Maire propose de faire une demande pour le remboursement d'une partie du capital des emprunts et pour les travaux de voirie réalisés en 2014. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord et autorise Madame le Maire à présenter la demande de subvention au Conseil Général.

Divers

- Prévenir les instances sociales qu'une personne protégée déambule la nuit sur la route.

Prochaines réunions de Conseil

- lundi 6 octobre.
- lundi 3 novembre
- lundi 8 décembre

Conseil Municipal du 6 Octobre 2014

1. COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS et RAPPORTS DE DELEGUES

La parole est donnée aux représentants des commissions communales et aux délégués qui font part de leurs travaux.

Commission Bulletin Municipal

- des pages sont ouvertes aux personnes qui souhaitent raconter « la première fois que j'ai vu Anché » et « la première fois que j'ai pris le train »
- parution souhaitée vers la fin décembre

CCAS

- Animation Halloween le 25 octobre à 15h.

Commission Travaux - Urbanisme - Voirie - Assainissement – Cimetière

- Le lampadaire du carrefour n'est plus allumé toute la nuit, mais celui de la montée l'est. La Sorégies sera contactée.
- Les travaux au Couyou sont terminés.
- Chemin rural du Chemin de Couhé de 270ml : il faut acheter des panneaux. Le devis de 341.48 € HT est accepté à l'unanimité.

- Voies de Villenon :
Madame De Lauzon se retire de l'assemblée.

- Le conseil municipal autorise, à l'unanimité (8 votants / 8 voix), le maire et les adjoints à signer toute pièce concernant les actes administratifs et la cession des terrains.
- Le conseil municipal décide à l'unanimité (8 votants / 8 voix), d'intégrer le chemin rural nommé : rue de la Montée blanche de Villenon dans la voirie communale.
- Le métrage linéaire des voies communales à caractère de rue sera donc augmenté de 80m après délibération.

Madame De Lauzon revient participer à l'assemblée.

Nouveau classement de la voirie communale et rurale

Voies communales à caractère de chemin et de rue

Monsieur Rolland expose qu'en vertu de la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004, article 62, qui modifie l'article R-141.3 du Code de la Voirie Routière, il peut être procédé au classement de chemins ruraux dans le domaine de la voirie communale par simple décision du Conseil Municipal, dans la mesure où les conséquences de ce transfert ne portent pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies concernées. S'agissant du transfert dans le domaine de la voirie communale de chemins ruraux, les fonctions actuelles de ces voies ne seront pas affectées par cette procédure, les chemins ruraux transférés entrant dans le domaine public de la commune ; Monsieur Rolland propose donc de faire lecture de la liste de l'ensemble des chemins ruraux à transférer dans le domaine de la voirie communale et remet à chaque conseiller un exemplaire de la liste avec un plan de repérage. Il est précisé que le linéaire de voirie communale passera de 12879 ml à 13229 ml soit un accroissement de 350 ml. Monsieur Rolland dit qu'il convient de se prononcer sur la suite à donner à ce projet de classement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition et de classer les 350 ml de voirie dans le domaine de la voirie communale tel que prévu à l'additif du tableau de classement dont lecture a été faite en séance, lequel restera annexé à la présente.

Voies communales de Villenon

Monsieur Rolland expose qu'en vertu de l'Arrêté Préfectoral n° 2014-D2/B1-048 en date du 5 septembre 2014 portant transfert d'office à la commune d'Anché des voies de Villenon dans le domaine public de la commune d'Anché, il convient d'intégrer les 820 ml des voies de Villenon dans le tableau de classement des voies communales.

Il est précisé que le linéaire de voirie communale passera de 13229 ml à 14049 ml soit un accroissement de 820 ml. Le tableau de classement de la voirie communale à caractère de chemin et de rue dont lecture a été faite en séance, restera annexé à la présente.

Station d'épuration

Le terrain de M. Gilbert COTREAU a été acheté. M. de Lauzon a donné l'autorisation du passage d'un tuyau sur son terrain.

2. PERSONNEL

- Le contrat de Claude MAGNAN arrive à son terme au 31 décembre. Il faut donc réfléchir à la suite.

3. ANCHE COMMERCE

- Le conseil note avec satisfaction que le café-restaurant fonctionne bien.

4. COMMUNAUTE DE COMMUNES (CCRC)

- Le point est fait sur les différentes commissions régulières.

5. DECISIONS MODIFICATIVES

Budget principal : décision modificative n°1

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative suivante :

Investissement

Dépenses		Recettes	
040-2315	- 4 592,64 €	040-2031	- 4 592,64 €
041-2315	4 592,64 €	041-2031	4 592,64 €
	<u>- €</u>		<u>- €</u>

Budget Lotissement : décision modificative n°1

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative suivante :

Investissement

Recettes	
041-3555	- 368 290,93 €
040-3555	368 290,93 €
	<u>- €</u>

6. AMORTISSEMENT DE L'ETUDE D'ACCESSIBILITE

Le Maire rappelle qu'un diagnostic d'accessibilité de la voirie et des espaces publics a été réalisé en 2010 dans le cadre du plan de mise en accessibilité du Pays Civraisien.

Le coût de cette étude restant à charge de la commune était de 316.34 € et a été réglé en 2011. Le Maire propose que, vu le montant, cette étude soit amortie cette année et en une seule fois.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

7. QUESTIONS DIVERSES

- Tranchée de la salle des fêtes : les entreprises seront contactées pour un devis.
- Voir la possibilité de créer un nouveau massif de fleurs à côté du monument aux morts.

Conseil Municipal du 3 Novembre 2014

1. COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS et RAPPORTS DE DELEGUES

La parole est donnée aux représentants des commissions communales et aux délégués qui font part de leurs travaux.

Commission Bulletin Municipal

- La rédaction du prochain numéro se poursuit
- -En attente des mots des associations

CCAS

- Forte fréquentation pour Halloween le 25 octobre
- Bon nombre d'échos dans la presse

Commission Travaux - Urbanisme - Voirie - Assainissement – Cimetière

- Le lampadaire du carrefour Gençay-Vivonne dans le bourg n'est plus allumé toute la nuit, une modification du branchement avec celui de la montée sera demandée. La Sorégies sera contactée.
- Eclairage du passage piéton du croisement Gençay-Vivonne : le conseil décide à l'unanimité (9 voix pour) de déplacer le passage piétons lors de travaux de peinture afin d'éviter un surcoût de travaux (nouveau point lumineux). Le passage piétons sera avancé à l'intérieur du croisement.

- Modification du branchement du lampadaire au niveau du pont : attendre le devis de Sorégies et voir la possibilité de lampadaire solaire dans quelques temps (coût des tranchées)
- Facture rectificative du CR du chemin de Couhé pour un montant de 3688 HT (4766,26 TTC) à passer en investissement : vote du conseil à l'unanimité (9 voix pour).
- Réunion de Moisseau :
 - o Mettre des panneaux de lieu-dit et attribuer des numéros : demande de devis en cours
 - o Sécurité dans le bourg : pour faire ralentir dans le sens Couhé - Gençay

- Sécurité dans le bourg: après débat, le conseil étudie la possibilité de poser des coussins berlinois, un devis sera demandé ainsi qu'une demande de subvention.

2. POINT SUR LE PERSONNEL

- Le contrat de Claude MAGNAN arrive à son terme au 31 décembre. Après débat, le conseil décide à l'unanimité (9 voix pour) de conserver Monsieur Claude Magnan par un contrat à durée déterminé de 3 mois.
- Le remplacement de Monsieur Magnan, à compter d'avril, sera étudié. Plusieurs types de contrat sont envisageables.
- La secrétaire est en arrêt maladie jusqu'au 6 janvier 2015.
- Madame Sophie Bouilleau (secrétaire de Voulon) continuera à assurer le remplacement.

Diverses indemnités

Le Maire propose au conseil d'attribuer diverses indemnités à Ms. Philippe RETAILLEAU, Adjoint technique 1ère classe, et Claude MAGNAN, agent technique contractuel. Après en avoir délibéré, les conseillers, à l'unanimité (9 voix pour), décident d'accorder à M. RETAILLEAU et à M. MAGNAN :

- 32.74 € d'indemnité de chaussures et 32.74 € d'indemnité de petit équipement (décret 60-1302 du 5.12.1960 modifié et arrêté du 31.12.1999 prenant effet le 1.01.2000) ;
- 12.96 € d'indemnité d'utilisation d'outillage personnel (arrêté du 10.06.1980 ; effet du 21.07.1980).

3. STATION D'EPURATION

Suite au retour des demandes de certaines subventions et de l'affinage du projet, il reste à ce jour environ 67 000€ à la charge de la commune.

4. DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE DU FUTUR SYNDICAT DEPARTEMENTAL SUR LES BASES DU SIVEER AU 1ER JANVIER 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée relative à la Réforme des Collectivités Territoriales, notamment son article 61-III,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2013-D2/B1-018 portant fusion des établissements publics de coopération intercommunale en vue de constituer un syndicat mixte à vocation départementale pour l'eau et l'assainissement sur la base du Syndicat intercommunal mixte d'Équipement Rural pour l'Eau et l'Assainissement du département de la Vienne (SIVEER) du 5 février 2013,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°2013-D2/B1-072 du 15 novembre 2013 modifiant l'arrêté n°2013-D2/B1-018 du 5 février 2013,

Madame le Maire, après avoir rappelé que la commune est membre du SIVEER, informe le Conseil municipal que dans le cadre de la réforme territoriale, il y a lieu de désigner deux délégués titulaires qui siégeront au comité du futur syndicat départemental sur les bases du SIVEER à partir du 1^{er} janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne pour siéger au Comité du futur syndicat départemental sur les bases du SIVEER à compter du 1^{er} janvier 2015 :

- M. Cédric ROLLAND
- M. Claude MALLET

5. LE SCOT

La loi prévoit la généralisation des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) à l'ensemble du territoire d'ici à 2017. Les Pays du Montmorillonnais et du Civraisien ont décidé de se regrouper au sein d'un SCoT « Sud Vienne ».

C'est un projet de territoire pour assurer la cohérence des politiques publiques dans un objectif d'aménagement durable du territoire au service des hommes et des femmes qui y vivent.

Le SCoT se construit à l'aide de commissions mises en place pour travailler sur différentes thématiques, qui sont autant de lieux de débat sur l'avenir du territoire.

Les 4 Commissions sont organisées par thème suivant :

- Organisation du territoire, consommation et occupation de l'espace, paysages et environnement, carrières
- Economie (tourisme, industrie, commerce, agriculture, services aux entreprises), emplois, formation, développement du numérique
- Bassins de vie, démographie, relations sociales et économiques, équipements et services
- Habitat, logement, urbanisme, transports et déplacements, énergie-climat

6. DELEGATION AU MAIRE POUR LES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE ≤ 15 000€

Madame le Maire rappelle que l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le conseil, après avoir entendu le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Madame le maire certaines des délégations prévues par l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

DECIDE, à main levée, à l'unanimité (9 voix pour),

Article 1^{er} : Madame le Maire est chargée, par délégation du conseil municipal prise en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée ≤ 15000 €.

Article 2 : Les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L.21212-18 du code général des collectivités territoriales.

Article 3 : Les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du maire, par le premier adjoint, puis par le second adjoint en cas d'empêchement du premier.

Article 4 : Les décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets. Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal de l'exercice de cette délégation. Le conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

7. INAUGURATION DU TERRAIN DE TENNIS

- Le conseil envisage d'inaugurer le terrain de tennis.
- Des personnalités seront invitées.

8. QUESTIONS DIVERSES

Demande de subventions

- Demande d'une subvention de 150€ par l'association Anch'Pool : le conseil délibère et vote à l'unanimité (9 voix pour) le versement de la subvention.

Télécommunications

- Les problèmes de télécommunications sont évoqués.

Etat Civil 2014

Naissances :

Septembre

Marius PETERS	12 septembre 2014
Tony BLET	17 septembre 2014

Novembre

Esteban RODRIGO	25 novembre 2014
-----------------	------------------



Connaître le SCoT Sud - Vienne

Un SCoT pour le Sud Vienne

La loi prévoit la généralisation des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'ensemble du territoire d'ici à 2017. Les Pays du Montmorillonnais et du Civraisien ont décidé de se regrouper au sein d'un SCoT « Sud Vienne ».

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

C'est un projet de territoire pour assurer la cohérence des politiques publiques dans un objectif d'aménagement durable du territoire au service des hommes et des femmes qui y vivent. Il a aussi pour objet de conforter les relations entre tous les acteurs du territoire et de fixer des orientations générales à long terme : 15 à 20 ans avec une réévaluation tous les 6 ans.



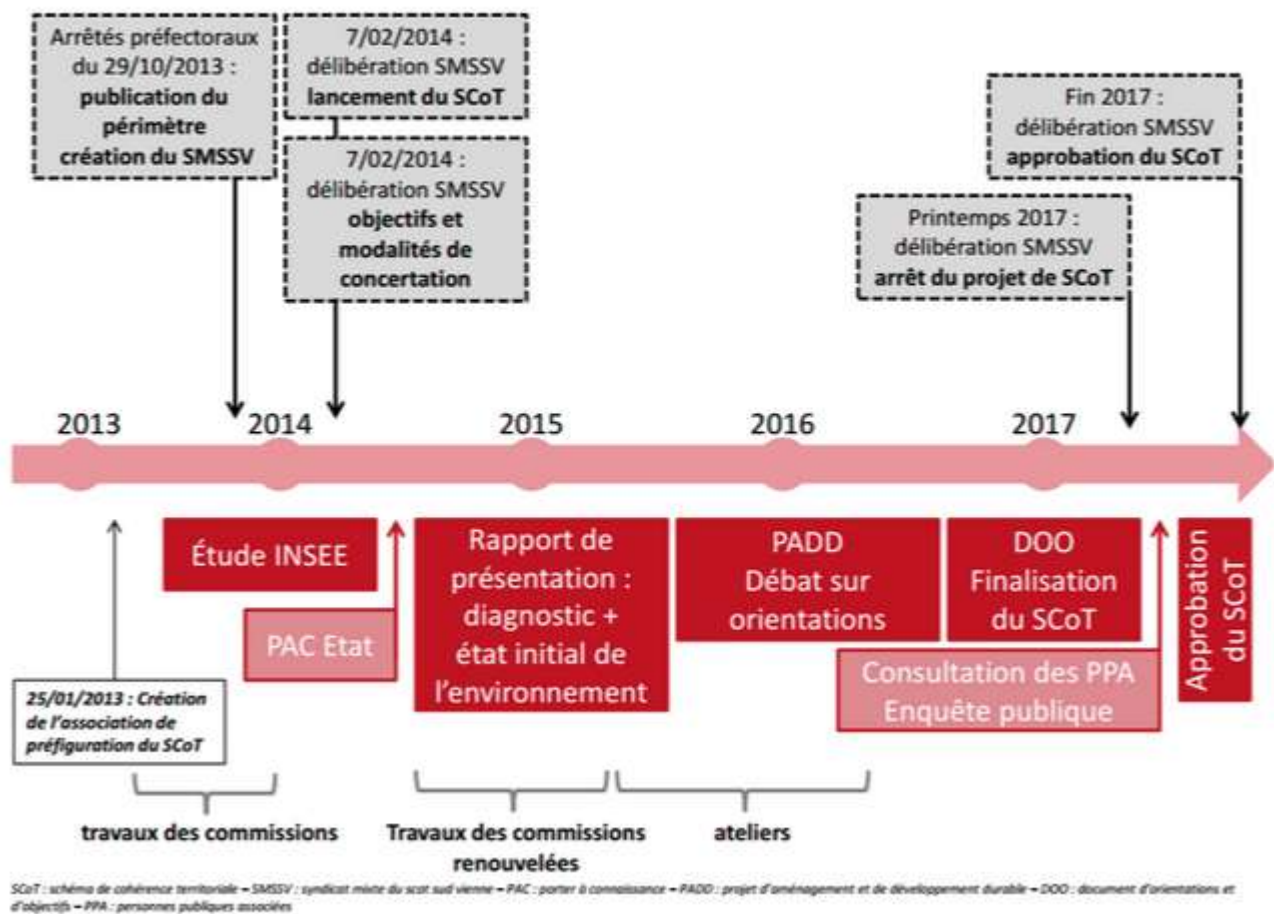
Les Chiffres clés :

- 61 853 habitants** (RGP 2011) – 1/7ème de la population du département
- 260 900 hectares** Plus du 1/3 de la superficie du département
- 24 habitants / km²**
- 39 750 logements** dont 75% de résidences principales, 2,21 personnes / logement
- 28 000 ménages**
- 25 500 actifs**
- 87 communes**
- 5 communautés de communes au 1er janvier 2014**

- [Communauté de Communes du Pays Gencéen](#) (9 communes, 7 147 habitants)
- [Communauté de Communes de la région de Couhé](#) (10 communes, 7 837 habitants)
- [Communauté de Communes des Pays Civraisien et Charlois](#) (21 communes, 12 590 habitants)
- [Communauté de Communes du Montmorillonnais](#) (37 communes, 25 637 habitants)
- [Communauté de Communes du Lussacois](#) (10 communes, 8 642 habitants)

LE CALENDRIER

Élaboration du SCoT Sud Vienne : calendrier prévisionnel



Les Commissions du SCoT :

Le SCoT se construit à l'aide de commissions mises en place pour travailler sur différentes thématiques, qui sont autant de lieux de débat sur l'avenir du territoire. Ces commissions sont ouvertes à tous (élus, acteurs socio-professionnels, associations, habitants).

Leurs travaux permettront de formuler les orientations sur l'aménagement du territoire qui donneront au SCoT ses lignes directrices.

Les travaux de ces commissions aborderont ensuite l'expression des besoins des élus, de la population, des représentants de la vie économique, sociale et associative.

Ces commissions auront aussi à se prononcer sur les enjeux identifiés pour le Sud Vienne et participeront à la détermination des objectifs et de leurs indicateurs de suivi, portés par le SCoT.

Enfin, les commissions sont également un relais vers les autres élus communaux.

Pour se positionner dans une commission, sur internet : www.scot-sudvienne.fr

Les 4 Commissions sont organisées par thème suivant :

- Organisation du territoire, consommation et occupation de l'espace, paysages et environnement, carrières
- Economie (tourisme, industrie, commerce, agriculture, services aux entreprises), emplois, formation, développement du numérique
- Bassins de vie, démographie, relations sociales et économiques, équipements et services
- Habitat, logement, urbanisme, transports et déplacements, énergie-climat

Anch' Pool



Il y a un an maintenant qu'un club de billard (anglais) s'est créé dans votre commune, et il est de notre devoir de nous faire connaître auprès de vous, et de vous dresser un bilan de cette première année.

Comme vous le savez certainement déjà, nous avons élu domicile au « Marmiton » où Monsieur Sébastien BLET a eu la gentillesse de nous accueillir.

Nous sommes inscrits à l'AFEHAS (Fédération de billard), et de ce fait nous participons au championnat de D2 de la Vienne, ainsi qu'aux différentes coupes.

La troisième place que nous avons obtenue pour le championnat 2013/2014, ainsi que notre participation aux phases finales du « Championnat d'été » atteste de notre application et de notre implication dans ce club.

La convivialité, la solidarité, et le désir de bien faire est la devise de chaque membre de cette association.

Aujourd'hui nous nous sommes fixés plusieurs objectifs :

1° Nous faire connaître ! Pour cela nous organisons une soirée « Tartiflette » le 14 mars 2015, dans votre salle des fêtes où vous serez chaleureusement accueillis.

2° Maintenir, voire améliorer nos résultats sportifs, tout en gardant cet esprit de convivialité et de solidarité.

3° Pourquoi ne pas créer une deuxième équipe, si toutefois les amateurs de ce jeu sont assez nombreux.

Mon équipe et moi-même sommes fiers de représenter notre commune, et nous vous disons : « à bientôt ! »

Le Président

Philippe ROBIN

Club de l'Amitié

Les adhérents se réunissent le *premier* et *troisième* mercredi de chaque mois à la salle des fêtes communale, à partir de **14 heures**.

Hormis les traditionnels jeux : cartes : belote ou tarot ; petits chevaux, scrabble,
De nouveaux jeux font le bonheur de nouveaux participants (tes)
Le rummikub et le skip-bo



Du nouveau :

Faites travailler vos neurones en essayant de trouver les bonnes solutions pour compléter les cartes de France. D'autres jeux sont aussi proposés grâce à l'ordinateur que le Conseil Régional a offert au club.

Un échange de livres gracieusement proposés va permettre aux adhérents du Club de s'évader par le truchement des romans et de rêver comme les héros de l'histoire dont le lecteur a hâte de connaître la suite.

N'hésitez pas à venir vous joindre à tous ces passionnés !



Une date à noter sur votre agenda :

LE VENDREDI 12 JUIN
CONCOURS DE BELOTE salle des fêtes communale



Au plaisir de vous retrouver nombreux
Marinette FAYOUX et tous les membres de son équipe



belote et dix de der à Anché

vendredi 12 décembre 2014, à la salle des fêtes d'Anché, les mordus de "belote et "dix de der" .ont tapé "le carton. 108 joueurs avaient répondu présent à l'invitation du club de l'amitié d'Anché. La salle était comble et la Présidente comblée !

Un autre concours est prévu le vendredi 12 juin 2015

Les Compagnons de la Bonne Humeur



La troupe de théâtre sur scène présente :

Monsieur Dubonchic

le vendredi 13, le samedi 14 février 2015 à 20h30

le dimanche 15 février 2015 à 14h30

à la salle des Fêtes

Comédie de Jean-Charles GAILLARD

Un spectacle présenté également à 20h30 les samedis : 21 février à Couhé - 28 février à Chaunay - 7 mars à Vivonne - 14 mars à Blanzay - 21 mars à Messé - 28 mars à Champagné Saint Hilaire.

Foyer Rural de la Dive : Atelier Equilibre

L'atelier équilibre mis en place par le Foyer Rural de la Dive en partenariat avec la Carsat va prendre fin. Après 10 séances encadrée par Isabelle Rouget les progrès des douze participants sont remarquables et la majorité souhaitent que cet atelier soit reconduit. Exercices d'assouplissements, de renforcement musculaire, travail sur l'équilibre, sur la mémoire, conseils pour adopter de bonnes postures, prévention des chutes, mais aussi savoir se relever, ces ateliers étaient parfaitement adaptés à chaque participant.

A savoir que les séances s'adressent à tous les seniors qui ont envie de bouger un peu et de

partager un moment agréable. Cet atelier favorise également les échanges et le lien social. Isabelle Redureau du comité départemental de gym volontaire, Martine Dudit du Foyer Rural et Isabelle Rouget animatrice diplômée se sont réunis mercredi après-midi pour pérenniser l'activité.



Dans ce but le Foyer Rural de la Dive a établi un tarif préférentiel pour six mois afin de lancer cette nouvelle activité et pour que le plus grand nombre de seniors puissent y participer.

Les cours hebdomadaires reprendront à partir du mercredi 14 janvier de 10 h 30 à 11 h 30 à la salle des fêtes.

Ouvert à toutes les personnes du canton.

Tarif 50 € pour 20 séances avec une séance découverte.

Renseignements et inscriptions : Isabelle Rouget 05 49 41 37 19 ou 06 14 63 86 22.

Les Assistantes Maternelles



8 avenue de Paris 86700 Couhé (pôle enfance).
05/79/65/00/08
picetplume@free.fr

Vous propose : *Un Relais Assistants Maternels et Un Lien d'Accueil Enfants-Parents*

- **des temps d'accueil collectif :**
 - sur place :** - le jeudi matin (9H30-11H30) pour les parents et leurs enfants (LAEP)
- le mardi et le vendredi matin (9H-11H30) pour les assistants maternels et les enfants qu'ils accueillent (RAM)
 - en itinérance :** - 1 mardi pendant les vacances scolaires sur les communes du canton (calendrier à retirer au RAM-LAEP)
mais aussi régulièrement des ateliers lecture à la bibliothèque de Couhé, motricité à l'école maternelle R. Bonnet.... (Dates à consulter auprès de l'animatrice-accueillante)
- **des groupes de parole :** - entre assistants maternels
- entre parents
- **des soirées à thèmes :** en direction des assistants maternels et des parents
- **des moments de convivialité :** sorties, fêtes...
(dates à consulter auprès de l'animatrice-accueillante)
- **l'accueil d'une Educatrice de Jeunes Enfants** soit sur rendez-vous, soit par téléphone (permanence téléphonique le jeudi de 13H à 17H30, répondeur les autres jours), soit par mail

C'est un lieu :

pour les assistants maternels :

- un espace de **dialogue** et de réflexion qui contribue à la professionnalisation
- un lieu d'**information** sur la réglementation, les droits, les devoirs
- un **soutien** dans les relations à l'enfant et aux parents
- un lieu d'**échanges** entre assistants maternels

pour les parents :

- un lieu d'**information** sur les démarches administratives, le contrat de travail, les aides...
- une **aide** à la recherche d'un assistant maternel
- un lieu d'**échanges** avec d'autres parents et une professionnelle
- des **animations** autour de thèmes, des réunions d'information sur l'arrivée d'un bébé dans la famille....
- une **personne médiatrice** en cas de difficultés ou de conflits avec l'enfant ou l'assistant maternel
- Une **orientation** vers d'autres professionnels ou structures selon les besoins

pour les enfants :

- une **découverte** de la vie en collectivité
- de nouvelles **expériences**, de nouvelles **activités**, de nouveaux **jeux**
- **appréhender la séparation**
- apprendre à **respecter** les autres

pour les parents et accueillants d'enfants en situation de handicap permanent ou temporaire

- Un lieu ressource handicap propose des temps d'échanges pour tous les parents ou accueillants d'enfants différents. Ces rencontres reposent sur le **principe de la confidentialité et du non jugement**.
- Un fonds documentaire est à la disposition de tous dans les locaux de Pic et Plume
- Lors de ces rencontres différents intervenants pourront être sollicités selon les besoins

Commerces

COMMERCES : CAFE-RESTO

PASSAGE DES COMMERCANTS :

Poissonnier - le mardi, à partir de 10h

Boucher-charcutier - le vendredi à partir de 11 h

Boulangier - du mardi au vendredi à partir de 11 h30

... et le samedi matin au Marmiton

Boulangier: le mardi, mercredi, vendredi et samedi matin.

Urbanisme : Permis de Construire, Déclaration ...

Pour les demandes de déclaration de travaux, de certificats d'urbanisme (CU), permis de construire, adressez-vous à la mairie ou si vous voulez des informations, à partir du site : www.service-public.fr



Attention une demande en mairie doit être faite pour tous travaux.

Pour l'urbanisme, un document explicatif est affiché en mairie.

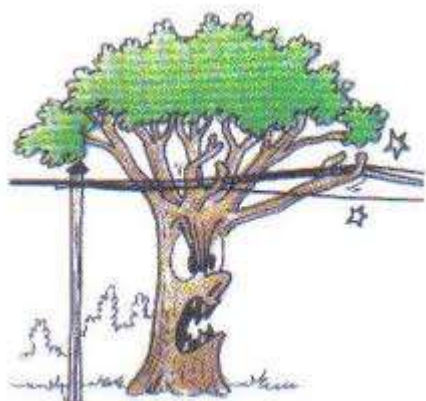
Travaux de terrassement en bordure de voirie : les clôtures, plantations... doivent obligatoirement faire l'objet d'une demande d'alignement en mairie.

Cette démarche est gratuite.

Les extraits de plan dont vous pouvez avoir besoin sont sur Internet: www.cadastre.gouv.fr

Téléphone : Réseau & Elagage

- **Réseau téléphonique** : une réunion s'est déroulée en Mairie le 08 décembre 2014 avec un responsable d'Orange. Une réunion publique, avec les usagers des télécommunications, sera organisée en janvier 2015 afin de présenter l'état des lieux et des solutions pour améliorer la qualité du service. La population sera informée dès que la date sera fixée.
- **Elagage et réseau** :
 - Article L65 CPCE (Code des Postes et Communications Electroniques) : "Le fait de déplacer, détériorer, dégrader de quelque manière que ce soit, une installation d'un réseau ouvert au public ou de compromettre le fonctionnement d'un tel réseau est puni d'une amende de 1500€".



- Article R116-2 5° du Code de la Voirie Routière : "Seront punis d'amende prévue pour la contravention de la cinquième classe ceux qui, en l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de 2 mètres de la limite du domaine public routier".

- Article L.114-1 du Code de la Voirie Routière : "Les propriétés riveraines ou voisines des voies publiques, situées à proximité de croisements, virages ou points dangereux ou incommodes pour la circulation publique peuvent être frappées de servitude destinées à assurer une meilleure visibilité".

L'école : SIVOS Anché - Voulon

Depuis le 1er janvier 2008, le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire dit SIVOS regroupant les communes d'Anché et Voulon gère les classes du CP au CM2 de l'école Anché et Voulon.

Le SIVOS organise le fonctionnement des classes ainsi que la gestion de la restauration, de la garderie, du transport scolaire et des activités périscolaires. Il est seul compétent pour toute demande concernant la scolarité des enfants des classes du CP au CM2.

Les communes mettent à disposition du SIVOS toutes leurs infrastructures (terrains, bâtiments, ...).

Le conseil syndical du SIVOS est composé de 8 membres dont 4 de chaque conseil municipal, d'un bureau de 4 membres avec un président (Cédric Rolland, Maire Adjoint d'Anché) et une vice-présidente (Martine ferreira, 3ème Adjointe de Voulon).

A la rentrée 2013, le SIVOS a opté pour le passage à la semaine de 4 jours 1/2 avec la mise en place des activités périscolaires.

Le SIVOS propose des activités de qualité avec l'aide précieuse de bénévoles, du personnel compétent recruté pour ses activités et grâce à l'implication de ses responsables.

Le SIVOS est composé de 2 collaborateurs. Il bénéficie également de la mise à disposition de la secrétaire de la mairie de Voulon et des agents techniques des 2 communes. Des intervenants peuvent également être recruté pour des projets dans le cadre des activités périscolaires.

Ecole Maternelle:

Pour l'Ecole Maternelle, les communes d'Anché et de Voulon sont associées à celle de Payré.

Cette Maternelle est composée de 2 classes. La garderie de l'école Anché-Voulon accueille également les enfants allant à la maternelle de Payré.

Un service de transport scolaire géré par le SIVOS est en place entre l'école Anché-Voulon et celle de Payré.



Ecole Élémentaire:

Pour tout renseignement concernant la scolarité des enfants, veuillez vous adresser au SIVOS :

SIVOS Anché & Voulon .
1, place de la Mairie - 86700 Voulon
Tel: 05.49.42.42.99 Mail: voulon@cg86.fr

Le développement durable à la bibliothèque - 16/10/14

Photo Martine Servouze

Les élèves de l'école primaire à la bibliothèque dans le cadre de Lire en Vienne.



En pratique:

Transport scolaire :

Inscription et horaires à la Mairie de Voulon

Tarifs: - pour le 1er enfant : 100 € par an

- pour les suivants : 85 € par an

(payable en 2 fois)

Cantine :

➤ permanents : 2,92 €/repas

➤ occasionnels : 3,25 €/repas

Garderie : (les jours d'école)

Horaires : 7h30 à 9h00 le matin

16h45 à 18h00 le soir

possibilité jusqu'à 19h00

Tarifs : Matin 1,75 €

Soir (16h45 / 18h00) : 2,33 €
(goûter compris)

Soir (16h45 / 19h00) : 4,04 €

A.P.E Anché - Voulon

Association des Parents d'Elèves de l'école Anché- Voulon

L'association des parents d'élèves est constituée de parents bénévoles qui donnent un peu de temps et d'énergie pour que les enfants puissent profiter directement des évènements qu'elle organise.

Notre objectif :

Récolter des fonds au profit de l'école pour permettre l'achat de matériel et de jeux mais aussi participer financièrement aux sorties extra-scolaires organisées par l'école, en collaboration avec les enseignantes, les autorités communales et les parents.

Notre activité :

Organisation d'évènements festifs et vente de produits divers.

Au programme de l'année scolaire 2014-2015 :

- Novembre : Soirée Paëlla
Tombola
- Décembre : Marché de Noël de l'école
Spectacle de Noël en collaboration
avec l'APE de Payré
Marché de Noël de Voulon
- Février : Carnaval
- Mars : Vente de chocolats de Pâques
- Avril : Voyage extra-scolaire
- Juin : **Vide-grenier à Anché**
Kermesse de fin d'année à l'école



Les membres de l'APE remercient cordialement pour leur soutien les municipalités et tous ceux qui participent de près ou de loin à nos manifestations.

Un remerciement particulier à notre membre bienfaiteur Michel DESGRANGES, qui se tient à votre disposition pour la collecte d'appareils électro-ménagers, dont le profit est intégralement reversé à l'APE au profit des enfants.

Cette association est ouverte à tous ceux qui partagent cet intérêt ; nous vous rappelons que l'association a toujours besoin de petites mains, alors n'hésitez pas à nous rejoindre ou à nous proposer de nouvelles idées.

Les membres de l'APE vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année en espérant vous retrouver nombreux lors de ses manifestations.

Merci pour vos dons.

L'équipe APE

L'Association des Parents d'Elèves de l'école Anché - Voulon

collecte tout au long de l'année
du matériel électroménager hors d'usage,
des métaux, de l'électroportatif,
des ordinateurs ...etc...

Ces matériaux sont ensuite minutieusement et gracieusement triés par
notre membre bienfaiteur : M. Desgranges.

Puis acheminés par les membres de l'APE à la Société Derichebourg
à Coulombiers, chez laquelle nous possédons un compte client depuis
2013, pour que cette opération soit tout à fait légale et transparente en
cas de contrôle.

Les règlements se font uniquement par chèque à l'ordre de l'APE et
sont encaissés sur notre compte auprès du CA de Couhé.

Les sommes ainsi récoltées l'an passé, nous ont permis d'agrémenter
le quotidien de nos élèves en leur offrant des jouets à Noël, des jeux
pour la récréation, des dictionnaires, une chaîne hi-fi et surtout de
subventionner les sorties scolaires.

Alors je vous propose de « jeter utile » au bénéfice de notre école et de
ses élèves.

Encore merci pour vos dons passés et à venir !

La présidente



Nous collectons :



Micro-ondes / machine à laver / sèche-linge / fer à repasser /
centrale vapeur / aspirateur / sèche cheveux / bouilloire /
cafetière / machine à coudre / gazinière / lave vaisselle / TV /
ordinateur / vélo / mobylette / batterie / tondeuse / meule /
perceuse / câbles / ferraille agricole / fer à cheval etc....
et tout objet en alu, fer, cuivre, inox, laiton

PS : les réfrigérateurs et congélateurs sont exclus



Dépôt chez M. Michel Desgranges
N°8 Lieu dit Pilon 86700 VOULON

Ou contacter Mme MAURY
pour les gros volumes au 06.63.46.93.24

Imprimé par la société Audit Environnement à titre gracieux, ne pas jeter sur la voie publique.

Activités Sportives

Prochaine Randonnée Pédestre :

Brux	Le 16 novembre 2014
Payré	Le 14 décembre 2014
Chaunay	Le 11 janvier 2015
Chatillon	Le 8 février 2015
Anché	Le 8 mars 2015
Voulon	Le 12 avril 2015
Romagne	Le 3 mai 2015
Ceaux en Couhé	Le 14 juin 2015



A retenir en libre accès!!!

Terrain de Tennis - Jeux pour enfants -
Terrains de Pétanque - Tennis de Table

Randonnée Pédestre
8 mars 2015
à 14h au Pré du Pont



Centre de Loisirs Intercommunal

Il existe deux centres de loisirs sur la CCRC. Un pour les enfants de 3 à 11 ans et l'autre pour les ados de 11 à 17 ans.

I) LE CENTRE DE LOISIRS POUR LES 3/11 ANS :

Responsable : Emeline service animation tel 05.49.59.09.44 ou 06.87.53.93.46

Géré par la Communauté de Communes de la Région de Couhé

Le centre est agréé jeunesse et sports

Conditions d'accueil :

De 9h30 à 17h30 (possibilité d'accueil le matin à partir de 7h45 et le soir jusqu'à 19h00, garderie payante) .Transport payant sur inscriptions

Modalités d'inscription :

Pré-inscription par téléphone- envoi du règlement intérieur, de la fiche sanitaire et de la fiche d'inscription par le centre de loisirs à votre adresse.

Inscription définitive : au retour du règlement intérieur signé, valant acceptation du fonctionnement, du versement de la semaine et du retour de la feuille de réservation.

Les enfants participeront à des projets thématiques variés sur la semaine, faisant appel à leur imagination, leur créativité, leur capacité physique... respectant le rythme de vie adapté aux vacances, et à leur tranche d'âge.

II) LE CENTRE DES ADOS 11 /17 ANS :

Contact : Sandra ou Laurent au service animation de la Communauté de Communes au 05.49.59.09.44 ou au 06.87.53.93.46

L'organisation du centre de loisirs ados est sous la responsabilité de la Communauté de Communes. Il répond aux besoins des familles de trouver un lieu d'accueil adapté aux jeunes en dehors des temps scolaires.

Le centre est agréé jeunesse et sports

Accueil de 9h00 à 17h30

Possibilité de manger sur place (prévoir pique-nique)

Bibliothèque

Un fonds communal constitué par quelques achats et de nombreux dons est votre disposition gratuitement.



à

Pour emprunter ou consulter les livres : rendez-vous à la mairie d'Anché.

La Mairie informe

○ **Permanence des élus** : sur rendez-vous

En cas d'urgence téléphoner au maire, Mme MOUSSERION : 06.83.80.84,19 ou aux adjoints:
M. Cédric Rolland: 06.69.55.96.23; M. Claude Mallet: 05.49..42.77.70

Voeux du maire : Le dimanche 4 janvier à 12 h à la salle des fêtes

○ **Demandes de Carte Nationale d'Identité** :

Les délais d'obtention des Cartes Nationales d'identités **sont assez longs** (un mois à deux mois). Aussi, nous vous conseillons de prévoir suffisamment longtemps à l'avance pour faire votre demande auprès du secrétariat de mairie.



Dans tous les cas, il faut fournir un **justificatif de domicile** ou de résidence de moins de 3 mois et **2 photographies**. Cependant, dans certains cas, d'autres documents sont demandés.

- Première demande de CNI : il faut fournir un **extrait d'acte de naissance** ou un **passport en cours de validité**.
- Renouvellement d'une CNI : si la carte est *périmée depuis plus de 2 ans*, il faut fournir un **extrait d'acte de naissance**. Si elle est *périmée depuis moins de 2 ans*, il n'y a pas d'autre document demandé. Dans ces 2 cas, à la réception de la nouvelle CNI, il faut **restituer l'ancienne**.

- Renouvellement d'une CNI suite à une perte ou à un vol : il faut **fournir la déclaration de perte ou de vol, un timbre fiscal de 25 euros** ainsi que les documents demandés lors d'une première demande de CNI. Si la carte perdue ou volée était valide ou périmée depuis moins de 2 ans, aucun autre document n'est demandé.
La carte nationale d'identité est valable 15 ans.

Carte nationale d'identité : durée de validité

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) a augmenté : elle est passée de 10 à 15 ans pour les **personnes majeures**.

En application du décret du 18 décembre 2013, l'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne les cartes d'identité sécurisées plastifiées délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures. Aussi, si une carte a été délivrée à une personne majeure pendant la période précitée, la prolongation de cinq ans est automatique et ne nécessite aucune démarche.

Par conséquent, une personne ayant une carte facialement dépassée mais valable en application du décret du 18 décembre 2013 ne pourra déposer une demande que dans les cas suivants :

- une perte ou vol du titre ;
- un changement d'adresse ;
- une modification de l'état civil
- une modification sérieuse de la physionomie de sorte qu'il ne pourrait se prévaloir de son titre pour justifier de son identité

Pour les **personnes mineures**, la durée de validité reste inchangée c'est-à-dire 10 ans.

Décret n°201361188 du 18 décembre 2013 relatif à la durée de validité et aux conditions de délivrance et de renouvellement de la carte nationale d'identité

○ **Demandes de Passeport Biométrique** :

Pour toute demande de passeport, il faut désormais prendre rendez-vous et s'adresser soit à la mairie de Gencay (05 49 59 31 36) ou de Civray.

Les documents à fournir sont : 2 photos d'identité, 1 justificatif de domicile, 86€ en timbres fiscaux et une CNI en cours de validité ou un extrait d'acte de naissance. *Les photos peuvent être faites chez un photographe, mais doivent répondre à des normes très précises: pas de lunettes, front dégagé, de face, ...* Si toutes les conditions sont requises, la photo sera scannée.



Adultes : 86 € en timbres fiscaux.

Validité du passeport : 10 ans.

Enfants : 42 € pour les 15/18 ans, 17 € pour les moins de 15 ans.

Validité du passeport mineur : 5 ans.

○ Certificat d'immatriculation :

Préfecture de la Vienne: Service des Immatriculations - 7 place Aristide Briand
CS 30589-86021 Poitiers Cedex (8h45-15h45 du lundi au vendredi)
Renseignements par messagerie pref-courrier@vienne.gouv.fr ou site Internet www.vienne.gouv.fr
Téléphone : 0549557000 (du lundi au vendredi matin de 9h à 12h)

○ Jardinage, Bricolage : les horaires à respecter :



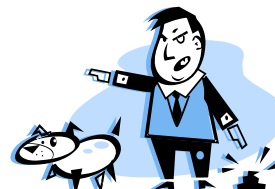
Un arrêté préfectoral de la Vienne du 19 juin 2007 fixe les interventions des activités susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, pompes d'arrosage à moteur à explosion, tronçonneuses, scies mécaniques ... Celles-ci ne peuvent être effectuées que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h
- les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h seulement

○ Attention, chiens errants :

L'attention des propriétaires de chiens est une nouvelle fois attirée sur les nuisances et les dangers dont leurs animaux peuvent être à l'origine :

- Poubelles renversées,
- Accidents,
- Risque de morsures,
- Menace pour les enfants,
- Souillures des trottoirs.



Il est fait appel à leur sens de la responsabilité (civique et juridique) pour prendre tous les moyens d'empêcher la divagation des chiens.

Toute détention de chien oblige à des mesures d'identification (tatouage, collier) et de prévention sanitaire (vaccins).

En outre, les chiens dangereux, dits de 1^{ère} et 2^{ème} catégories, sont soumis à déclaration et à des obligations prévues par la loi.

CHIENS TROUVES

Les chiens errants sont recueillis par les agents techniques de la commune et emmenés au chenil communautaire de Couhé, où ils doivent être récupérés par leurs propriétaires.

Au-delà de 8 jours de pension, ils sont emmenés à la SPA de Poitiers.

Renseignements pratiques

■ Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi	Fermé	
Mardi, Mercredi		15h à 17h
Jeudi	Fermé	
Vendredi		15h à 17h
Samedi	Fermé	



■ Ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif

De façon générale, pour les semaines incluant des jours fériés, l'organisation des tournées est décalée de 24 heures. La Communauté de Communes a la compétence en matière de collecte des ordures ménagères. Pour toute question s'y rapportant, la contacter au 05.49.59.10.55. Les sacs nécessaires au tri sélectif vous seront remis en mairie.



AVIS AUX USAGERS

Nous vous informons qu'à compter du Lundi 30 Juin 2014 et jusqu'à nouvel avis, la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif se fera en même temps.

Au jour traditionnel de collecte vos sacs noirs, vous pouvez donc sortir également vos sacs blancs de TRI. Le Camion « bi compartimenté » du SIMER peut collecter les deux flux simultanément.

Nous attirons votre attention sur les horaires de passage qui peuvent être différents. Il vous est donc demandé de laisser vos sacs jusqu'en fin d'après midi et de bien vouloir les sortir la veille du jour de collecte.



Lundi	1. Payré 2. Ceaux en Couhé	Mercredi	1. Chaunay 2. Romagne
Mardi	1. Couhé BOURG 2. Châtillon-Anché-hameaux de Romagne et de Vaux du mardi	Jeudi	1. Vaux 2. Brux
		Vendredi	1. Couhé Bourg et ses hameaux 2. Voulon
Les Horaires d'ouverture des déchetteries restent inchangés			



05 49 59 10 55



secretariat.ccrcc@wanadoo.fr



<http://www.cc-region-couhe.fr/>

Le bon geste du TRI, c'est une question de réflexe...

Collecte du TRI tous les 15 jours

Briques Alimentaires



Boîtes et les sur-emballages en carton



Canettes, Aérosols, Bidons



Cubiteiners de vin, Bidons-Vides, non dangereux



Bouteilles et flacons plastiques



Barquettes en aluminium sans résidus



2 déchetteries

Accès gratuit aux particuliers

Lors de la première visite produire un justificatif de domicile

Un tri s'impose avant de vous rendre à la déchetterie pour simplifier le travail

un agent est à votre disposition pour répondre à vos questions!

BOIS au-delà de volume autorisé, une location de benne est obligatoire

FERRAILLE

VÉGÉTAUX

GRAVAIS

GROS CARTONS

TOUT VENANT

COUÛÉ

ZI des Tranchis 05 49 52 14 38

CHAUNAY Zac BOUCHAUD 05 49 43 72 50

	Heures ÉTÉ	Heures HIVER
Lundi Mardi Mercredi	14h30 à 18h	14 h à 17 h
Mercredi	14h30 à 18h	14 h à 17h
Vendredi et Samedi	9h30 à 12h 14h30 à 18h	9h à 12h 14h à 17h

Ordures ménagères - Collecte hebdomadaire -

Tous les emballages souillés doivent être mis dans des sacs avant d'être jetés dans votre poubelle.

Le vrac est formellement interdit!

Prospectus publicitaires



Journaux magazines



Catalogues Annuaires



Boîtes de conserves (VIDES)



(enlever les films plastiques)

UN SEUL SAC: LE TRANSPARENT



Calendrier

Communauté de Communes

Communauté de Communes

de la Région de Couhé
8 rue hemmoor
86 700 Couhé

(Electronique)

du Lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et
de 13h30 à 17h30

161-05-49-59.10.55

fax: 05-49-37-20-95

secretariat.cccc@wanadoo.fr



MOI JE TRIE
MES EMBALLAGES



Infos pratique ...

⇒ Assistante Sociale :

Mme Virginie MAUREIL

Maison Départementale de la Solidarité

11 rue Salvador Allende 86400 Civray

Tél: 0549870135 Fax: 05498781 07 vmaureil@cg86.fr

Permanences de Couhé: mardi toute la journée sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de la M.D. de Civray (coordonnées ci-dessus)

Centre Social de COUHE : mardi de 9h15 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

⇒ Protection Maternelle et Infantile :

. Dr Muriel CUGNY

Maison de la Solidarité de CIVRAY 2ème et 4ème jeudi

Maison de la Petite Enfance de GENCAY 1er lundi et 3ème jeudi

Centre Social de COUHE 2ème mardi matin

10 avenue de la Gare 86400 CIVRAY

Tél : 05 49 87 01 35 Fax : 05 49 87 81 07 @ : dgas-civray@cg86.fr

⇒ CARSAT (Caisse Assurance Retraite de la Santé au Travail) :

- Accueil sur R.D.V. du lundi au vendredi au :
3960 prix d'un appel local depuis un fixe
ou au 09.71.10.39.60 depuis une box ou un mobile

2 rue des Anciennes Serres
Route de Nouaillé Nouaillé
86280 SAINT BENOIT

⇒ Gendarmerie :

Composer le 17 pour une urgence.

L'accueil du public à la Brigade de gendarmerie de Couhé (avenue de la Gare) est le suivant:

Lundi de 8 h à 12 h

Mercredi de 14 h à 18 h

Vendredi de 8 h à 12 h

Samedi de 14 h à 18 h

Il est conseillé de téléphoner à la Brigade (05.49.59.20.16) avant de se présenter à l'accueil.

Déclarations en ligne: www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr (cf. notre précédent bulletin)

⇒ Médecins de garde :

Pour joindre le médecin de garde, composer le 05.49.38.50.50 (24h/24h)

Composer le **15** (24h/24h) en cas **d'urgences**.



⇒ Pharmacies de garde :

Pour connaître la pharmacie de garde, site de l'ARS

www.ars.poitou-charentes.sante.fr/index.php?id=99908



⇒ Vienne Infos Sociales :

Pour les questions dans tous les domaines de la vie quotidienne concernant les personnes âgées, prestations sociales, santé, enfance, logement, droits à l'emploi, etc. : 0 810 86 2000

• « ALLO SERVICE PUBLIC »

Pour toutes vos questions administratives appelez le 3939 ou messagerie www.service-public.fr

⇒ Point Relais Pôle Emploi :

Le Point Relais de l'ANPE de Civray est installé au 13, rue Norbert Portejoie à Civray; les horaires d'ouverture au public sont les suivants:

- lundi, mardi, mercredi: 8 h 30 à 16 h 30

- vendredi : 8 h 30 à 15 h30

Tél. 3949 (pour les demandeurs d'emploi)

Infos pratique ...



L'association « **APEF FAMILLES RURALES** », SERVICE D'AIDE A DOMICILE apporte depuis 1992 une aide aux familles et aux personnes âgées et/ou handicapées :

- Entretien du logement et du linge,
- Aide à la préparation des repas, les courses
- Aide à la toilette.

Le service propose également de la garde d'enfant à domicile sur des horaires atypiques.

Le service d'aide à domicile de l'APEF intervient sur les cantons de Gençay, Civray, Charroux, Couhé, Vivonne, Lusignan, La Villedieu du Clain, Poitiers CAP.

L'APEF participe à des projets : - « la Pause -Café des Aidants », un point de rencontre et d'informations sur Gençay ou Savigné, destiné aux Aidants Familiaux qui assurent un soutien à une personne en perte d'autonomie, - Réflexion sur l'isolement des personnes âgées avec d'autres partenaires et la MSA.

L'APEF recherche aussi des bénévoles pour des actions sociales (visite des usagers, ...), des actions de communication ou pour une aide administrative.

Pour nous contacter, 1 numéro : 05 49 53 02 16, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, du lundi au vendredi.

Pour nous rencontrer, 1 adresse : 1 Bis Cité de la Roche – 86160 GENCAY (à côté du foyer logement)
18 place de Coïmbra, à Poitiers (sur RV)



ADMR - La référence du service à la personne

Les premières associations ADMR ont vu le jour il y a plus de 65 ans. Elles sont aujourd'hui 3.350 réparties sur 94 fédérations départementales, elles forment aujourd'hui le 1^{er} réseau français des services à la personne. L'ADMR, titulaire de l'agrément qualité, met à votre disposition des professionnels expérimentés, diplômés et à votre écoute.

Quelle que soit votre situation, L'ADMR a une solution à vous proposer :

GAMME FAMILLE : - Garde d'enfants à domicile

- ménage, repassage...

GAMME AUTONOMIE : - ménage, entretien du linge, préparation des repas

-Aide aux courses, transport accompagné

-Aide à la toilette

-Téléassistance Filien ADMR...

Cette gamme permet aux personnes accidentées, âgées ou handicapées d'être certaines que leur quotidien est assuré.

Nos bénévoles établiront les devis, vous conseilleront et vous aideront dans vos démarches pour obtenir une aide financière. Nos prestations peuvent être, en partie prises en charge par :

-la Caisse D'allocations familiales

-Les Mutuelles

-Les caisses de retraites

-L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

- Les Sorties d'hospitalisation

Association ADMR de Couhé

8 Rue Hemmoor, 86700 Couhé

05 49 59 26 70



Infos pratique ...

Le RÉSEAU GÉRONTOLOGIQUE DU VAL DE VONNE

Un réseau au service des personnes âgées et des professionnels de santé
Depuis sa création (en 2000), le réseau gérontologique participe à la prise en charge des personnes âgées en difficulté au domicile ; il nous semble intéressant de rappeler les actions pour lesquels le réseau intervient.

Le réseau Gérontologique :

- peut répondre à toute demande d'information ou de conseil en matière de prise en charge gériatrique médico-sociale au domicile.
 - Peut évaluer les handicaps, les difficultés médico-sociales et proposer un plan d'aide au domicile.
 - Surveiller l'évolution de ce plan d'aide et en coordination avec les différents professionnels médico-sociaux, l'adapter et le faire évoluer dans un but de qualité de soins et de confort pour la personne suivie.
 - En cas de difficultés importantes (sanitaires, familiales, précarité...), il peut organiser une réunion de concertation avec l'ensemble des intervenants ainsi que le patient et sa famille de manière à élaborer une prise en charge consensuelle.
 - Pour toute sortie ou entrée à l'hôpital ou autre établissement de soins, le réseau peut être l'intermédiaire privilégié de manière à raccourcir une hospitalisation ou pour établir une programmation d'admission dans le service le plus adapté.
 - Il peut effectuer des tests (troubles cognitifs, basse vision, dépression, troubles de l'équilibre, malnutrition) qui peuvent alerter le Médecin généraliste et anticiper la prise en charge médicale.
- Par son travail d'équipe qui met en relation les différents intervenants, le réseau assure continuité des soins, optimisation de l'aide (médicale, financière, sociale) dans le but de décroiser les secteurs publics et privés, d'améliorer la qualité du soin et le confort de la personne âgée.
Le Réseau de santé s'est étendu aux cantons de Gençay et Couhé en mars 2013.

Vous pouvez nous joindre au 05 49 54 38 62.

Réseau Gérontologique du Val de Vonne :

**29, rue de Chypre
86600 LUSIGNAN**

PLURISERVICES

Association intermédiaire 17, place du Maréchal Leclerc – 86400 CIVRAY 05 49 87 41 45

Pluriservices est **LA SOLUTION SIMPLE ET RAPIDE :**

- nous recrutons pour vous du personnel compétent
- nous effectuons toutes les démarches administratives
- **Entretien de la maison : ménage, repassage, préparation de repas, couture ...**
- **Espaces verts : tonte, taille de haie, débroussaillage, bûcheronnage, pose de grillage, désherbage, bêchage ...**
- Garde d'enfants à domicile (de + de 3 ans)
- Soutien scolaire à domicile
- Promenade d'animaux de compagnie, etc
- **Travaux de bricolage : maçonnerie, peinture, pose de placo, couverture, montage de meuble ...**
- Aide aux déménagements
- Manutentions diverses
- Autres activités sur demande et relevant de notre agrément

- Nous acceptons les **CESU préfinancés** par les comités d'entreprise, les mutuelles,...

Site internet : www.pluriservices-civray.fr
pluricivray@wanadoo.fr

- **Vous êtes un particulier ? Vous avez besoin d'aide ?**

Les services à la personne :

Autres services :

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi: 8h30-12h30 14h00-18h00

Le Vendredi: 8h30-12h30 14h00-17h30

Avantage : 50% du montant de votre facture acquittée est déductible de vos impôts

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter.

- **Vous êtes une association, une collectivité, un agriculteur ou une entreprise :** vous pouvez aussi faire appel à Pluriservices.
- Agrément n°1-POI-137 délivré par l'Etat

Infos pratique ...

PRÉSENCE VERTE SERVICES

L'association Présence Verte Services a été créée en novembre 1993.

C'est à cette date que le 1er circuit en portage de repas est né!

Aujourd'hui, l'association emploie 35 salariés à votre service : pour livrer 260 000 repas par an via les 15 circuits qui sillonnent tout le département; compte plus de 1200 abonnés en téléassistance et une activité de petits travaux de jardinage et bricolage qui satisfait de plus en plus de clients.

PORTAGE DE REPAS

Nouveau concepteur depuis septembre 2012 !

Livraison de repas a domicile dans tout le département :

- Repas préparés à Poitiers et prêts à être réchauffés
- Respect des régimes alimentaires,
- Repas élaborés par une diététicienne,
- Engagement flexible, contrat d'une semaine reconductible.

TELE ASSISTANCE

Vous êtes relié à une centrale d'écoute 24h/24 et 7j/7.

- Pour votre sécurité,
- Rassurant pour la famille et pour l'abonné,
- Système rapide et efficace,
- Réseau de solidarité

L'association dispose de l'agrément simple « services à la personne ». Toutes les prestations ouvrent droit à un **avantage fiscal pouvant aller jusqu'à 50%** des sommes engagées.

Aides financières possibles pour les services de portage de repas et de téléassistance, contactez la MSA, le Conseil général ou votre caisse de retraite.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations sur nos services.

Tél : 05 49 44 59 99 www.presenceverteservices

Epicerie Sociale

CALENDRIER D'OUVERTURE EPIBELLE – 1er SEMESTRE 2015

JANVIER	
Lundi 5 Janvier (Epicerie)	Lundi 19 Janvier (Produits d'entretien)
14h30 : Chatillon - Payré	14h30 : Anché – Ceaux - Voulon
14h45 : Couhé - Romagne	15h00 : Chatillon - Payré
16h15 : Brux - Chaunay - Vaux	15h15 : Couhé - Romagne
16h45 : Anché – Ceaux - Voulon	16h45 : Brux - Chaunay - Vaux
FEVRIER	
Lundi 2 Février (Epicerie)	Lundi 16 Février (Produits d'hygiène)
14h30 : Brux – Chaunay -Vaux	14h30 : Couhé - Romagne
15h00 : Anché – Ceaux - Voulon	16h00 : Brux – Chaunay - Vaux
15h30 : Chatillon - Payré	16h30 : Anché – Ceaux - Voulon
15h45 : Couhé - Romagne	17h00 : Chatillon - Payré
MARS	
Lundi 9 Mars (Epicerie)	Lundi 23 Mars (Prod. d'entretien)
14h30 : Chatillon - Payré	14h30 : Anché – Ceaux - Voulon
14h45 : Couhé - Romagne	15h00 : Chatillon - Payré
16h15 : Brux - Chaunay - Vaux	15h15 : Couhé - Romagne
16h45 : Anché – Ceaux - Voulon	16h45 : Brux - Chaunay - Vaux
AVRIL	
Lundi 13 avril (Epicerie)	Lundi 27 Avril (Prod. d'hygiène)
14h30 : Brux – Chaunay -Vaux	14h30 : Couhé - Romagne
15h00 : Anché – Ceaux - Voulon	16h00 : Brux – Chaunay - Vaux
15h30 : Chatillon - Payré	16h30 : Anché – Ceaux - Voulon
15h45 : Couhé - Romagne	17h00 : Chatillon - Payré
MAI/JUIN	
Lundi 11 Mai (Epicerie)	Lundi 1er Juin (Prod. d'entretien)
14h30 : Chatillon - Payré	14h30 : Anché – Ceaux - Voulon
14h45 : Couhé - Romagne	15h00 : Chatillon - Payré
16h15 : Brux - Chaunay - Vaux	15h15 : Couhé - Romagne
16h45 : Anché – Ceaux - Voulon	16h45 : Brux - Chaunay - Vaux
JUN	
Lundi 15 Juin (Epicerie)	Lundi 29 Juin (Prod. d'hygiène)
14h30 : Brux – Chaunay -Vaux	14h30 : Couhé - Romagne
15h00 : Anché – Ceaux - Voulon	16h00 : Brux – Chaunay - Vaux
15h30 : Chatillon - Payré	16h30 : Anché – Ceaux - Voulon
15h45 : Couhé - Romagne	17h00 : Chatillon - Payré

PLANNING DES MANIFESTATIONS

JANVIER 2015 :

Dimanche 4	Voeux du Maire	Salle des Fêtes à Anché
------------	----------------	-------------------------

FEVRIER 2015 :

Vendredi 13	Théâtre 20h30 (Les Compagnons de la Bonne Humeur)	Salle des Fêtes à Anché
Samedi 14		
Dimanche 15	Théâtre 14h30 (Les Compagnons de la Bonne Humeur)	Salle des Fêtes à Anché
Mardi 17	Carnaval	Ecole à Voulon

MARS 2015 :

Dimanche 8	Randonnée Pédestre 14h00	Pré du Pont à Anché
Samedi 14	Soirée Tartiflette organisé par l'association Pool' Anché	Salle des Fêtes à Anché

JUIN 2015 :

	Vide grenier (APE Anché-Voulon)	Anché
Vendredi 12	Concours de Belote (Club de l'Amitié)	Salle des Fêtes à Anché
Samedi 27	Fête de l'école	Ecole à Voulon

Don du Sang



Don de sang avec ou sans rendez-vous
Don de plasma et plaquettes sur rendez-vous
Lundi - Mercredi - Jeudi - Vendredi: 8h - 12h30 et 13h30 - 15h30
Mardi: 13h- 19h
1er Samedi du mois : 8h - 12h

Accès: Bus C, 1, 3, 10, 11 - Arrêt Tour Jean Bernard
Tél : 0800109900

CHU la Milétrie
350 avenue Jacques Coeur
86000 Poitiers



Mémoire de guerre : Royan en 1945

Il y aura bientôt 70 ans la ville de Royan fut bombardée par l'aviation anglo-américaine avec tous les malheurs occasionnés à la population ainsi que la destruction de cette ville. Faut-il rappeler qu'en ce temps là, bien que la majorité du pays soit libérée, le long de la côte subsistaient encore quelques détachements d'Allemands. Ainsi Royan était encore occupée. On parlait alors des "poches de l'Atlantique" surveillées tout de même par les Forces Françaises de l'Intérieur, les F.F.I.

Ressentir un évènement : le bombardement était entendu de chez nous, l'apprendre ensuite par la radio ou la presse écrite est une chose. Ainsi je l'ai raconté en quelques lignes. Nous étions au début de l'année 1945 ...

Après un début de semaine relativement doux, voici que le jeudi quatre janvier, nous nous sommes réveillés avec une couche de neige. Dans la journée, ce fut une fine pluie qui était venue, faisant penser à un redoux prochain, mais le soir, ce fut de gros flocons qui tombèrent et en peu de temps une couche épaisse de neige recouvrit la campagne, tandis qu'un léger vent glacial annonçait la venue d'une nouvelle vague de froid.

La nuit s'annonçait calme, mais il n'en fut rien, car à un certain moment, nous fûmes réveillés par un vacarme comme nous n'en avons jamais entendu. La terre semblait trembler, que pouvait-il se passer. C'était l'aviation alliée qui était en train de bombarder Royan, qui fut pratiquement détruite cette nuit-là. Il y eut beaucoup de morts parmi la population civile.

Selon certaines rumeurs, il n'aurait pas été prévu de bombarder cette ville. Le raid devait être effectué sur une ville d'Allemagne. Mais le mauvais temps l'ayant empêché, les avions sont venus lâcher leurs bombes sur Royan où subsistait encore un détachement allemand.

Or 60 ans plus tard, en lisant "Aguaine" une revue de la société d'Ethnologie et du Folklore du Centre Ouest, j'ai dorénavant comment un témoin de l'époque, Marc Gendron, âgé de 17 ans en 1945 a vécu cette nuit d'enfer.



Voici un extrait de son récit :

Pour nous, les habitants, la pénurie s'aggravait. Nous attendions notre libération et le retour de l'abondance. Grand espoir !... Pour le reste, ce qu'on apprenait de ce qui se passait ailleurs, dans l'hexagone, n'était guère encourageant. Tout autour de Royan, les Allemands s'étaient enterrés. Les servants des canons et des mitrailleuses ne manquaient pas de munitions ni de graisse pour leurs armes, les officiers au fort du Chay surveillaient la mer à s'en user les jumelles, de la pointe de la Coubre à Talmont, échangeaient des signaux avec leurs collègues de la pointe de Grave. Ils "résistaient" à leur tour, nous... nous survivions.

Moi, je savais qu'ils ne me prendraient pas. Sûr de mes chemins, maintes fois parcourus de jour, jalonnés de repères qui devaient m'éviter tout écueil s'ils étaient déplacés ou venaient à manquer, attentif à tous les bruits nocturnes, me déplaçant comme un chat, seule une dénonciation m'aurait fait tort. Je prenais bien mes précautions, personne ne pouvait m'imaginer tendant des pièges dans les jardins des villas inoccupées ou lançant des lignes au-dessous d'un "bunker" creusé dans la falaise.

Un frémissement sur la mer me tira d'un songe. Engourdi par le froid, je m'étais assoupi. Le vent se réveillait, il était tard. Je m'apprêtais à relever mes lignes. C'est alors qu'une sirène, toute proche, me vrilla les oreilles, scandant ses courts hurlement.

- Flieg alarm ! brailla une voix, déclenchant un remue-ménage invraisemblable dans tous les sentiers de la côte : des galopades, des appels, des coups de sifflets et... des abois de chiens, mes ennemis les plus redoutés. Je me blottis entre deux rochers, aux aguets.

C'est alors que j'entendis les moteurs, un grondement sourd qui roulait des échos dans toutes les anfractuosités du rivage, renvoyé de falaise en falaise. Comme un trait de flamme, un projecteur raya le ciel, puis un autre, se livrant à un étrange ballet. L'épave du bateau-phare, à quelques encablures me renvoya leur lumière, comme un signal de danger. Je me renfonçais un peu plus dans mon trou, inquiet.

Des milliers de chevaux d'acier, piaffant sous les capots des bombardiers, emplissaient l'espace du martèlement de leurs sabots. Ils semblaient venir de partout à la fois, du Verdon, de Bordeaux, d'Oléron, écrasant la nature, étouffant le frémissement des pins sous la brise. Ils fonçaient droit sur leur objectif, préparant leur crottin mortel. Le claquement sec d'un départ de D.C.A., tout près, me fit sursauter. C'était le premier coup d'un concert de percussions qui allait me paraître vouloir s'éterniser. Le ciel devenait fou, s'embrasait, se tachait de fumée, zébré d'éclairs comme si un orage éclatait. Il se déchirait, fusait, pétardait et soudain s'illumina sous un déluge de chandelles descendant en larmes de feu, comme une fontaine "Ruggieri" souvenir des quatorze juillet d'antan.

Et puis, comme un train pénétrant sous un tunnel, un déchirement sonore remplit tout l'espace. Les bombes, tombant par centaines, couvraient le bruit des moteurs...

C'était l'aube du 5 janvier 1945, une belle nuit pour braconner. Pour cinq cents des miens, le quart des civils pris dans la nasse, inconscients d'être les otages complices de l'Occupant d'hier, c'était la fin de leurs misères. C'est après eux, après leurs pauvres biens, qu'un galonné, avide d'avancement, s'en prenait, envoyant sur eux, terrés dans les caves de fortune, des soldats attendus comme libérateurs leur distribuer la mort, du haut du ciel...

J'entendais les explosions, j'en voyais les lueurs, toutes proches au-dessus de la crête. Je m'écrasais un peu plus à chacune, hébété, ressentant les vibrations des rochers habitués à des marées moins furieuses. Une bombe perdue, tombant dans l'eau, projeta sur moi un geyser d'eau salée qui m'inonda, me décidant à décamper, vite, abandonnant là tout mon matériel. J'escaladai la conche comme un fou... Là-haut, c'était l'enfer !...

Royan flambait : la vieille ville, le casino, la Poste, les églises... Celle de St Pierre, au faîte de la pente, fumait comme un chaudron. Des braises voltigeaient dans les airs quand les maisons s'écroulaient, ravivant des incendies que d'autres bombes soufflaient, puis rallumaient. J'étais affolé, ahuri, contemplant bouche ouverte et tout tremblant cette stupide initiative militaire, non seulement inutile mais criminelle.

J'ignore toujours comment je me suis retrouvé, le raid terminé, les pieds pleins de sable dans les gravois fumants, taché du sang des pauvres gens que je venais de sortir des décombres, le nez levé vers le poilu du monument aux morts de 1914/18, intact sur son socle, qui brandissait, haut levé, l'étoffe serrée dans sa main droite, le drapeau de la victoire.



Des camions, bondés de soldats vert-de-gris, armés jusqu'aux dents, le couvraient de poussière. Épuisant leurs dernières réserves d'essence, ils fonçaient vers leurs avant-postes, s'attendant à une offensive.

C'est un grand escogriffe à brassard, vétéran de l'autre guerre, sachant par expérience comment manier les hommes que le désespoir va rendre fous, qui me ramena aux réalités terribles de l'heure, fournissant pelles et pioches. Il fallait, au plus vite, se débarrasser de tous les cadavres : cinq cents tombes à creuser... Les cercueils manquaient, il faudrait identifier, regrouper, tricher... Parmi eux, hélas ! le corps calciné de l'élu de mon cœur avec ses deux petites sœurs, mon patron, écrasé sous sa boutique,...

Mes hardes, mes outils, mes richesses, perdues, dispersées dans des boues gelées, nerf dégraissé, ballotté dans une soupe d'enfer, j'ai survécu. Comme les autres rescapés, me débrouillant, compromettant ma respectabilité pour un kilo de patates piquées ou un gamelle de haricots charançonnés.

A l'abri dans leurs solides blockaus, économisant le peu de farines volées en septembre par leur commando aux minotiers de Mortagne, les Allemands devaient tenir encore trois mois; après l'euphorie des retrouvailles avec les nôtres, on nous distribue, généreusement, des cartes d'électeur avec les tickets de rationnement nouveaux. L'abondance n'était pas au rendez-vous de nos espoirs.

Royan fut déclarée ville sinistrée. Les tirs d'artillerie ayant parachevé le travail des "Lancaster", les promoteurs, attirés par les deniers de l'État, estimèrent cette surface bien nette, bien défrichée. Ils voyaient "moderne... C'est-à-dire Béton, Bitume, Bazars... Business ! Et moi ! Avec les copains, nous déminions la Grande Conche... Centimètre par centimètre... à la baïonnette...

Aguaine, le Subiet, Le Subiochon - N°241 - Mars-Avril 2004 - Page 43 à 46



Retrouvez les informations concernant les guerres sur :
www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr

Mémoire de guerre : Il y a ... 100 ans

"GLOIRE A NOTRE FRANCE ETERNELLE GLOIRE A CEUX QUI SONT MORTS POUR ELLE"

Cette phrase est gravée dans la pierre, sur le monument aux morts d'Anché qui se dresse près de la mairie. Sous le soleil d'hiver qui, illumine la stèle, d'autres caractères, creusés dans le marbre noir, font apparaître neuf noms pour l'année 1914. Vous qui avez vécu ici, qui étiez-vous? Qui fut le dernier à tomber?

CORMIER Ernest, né à Payré le 7 décembre 1891, a été le premier des "enfants d'Anché" à perdre la vie à Plaine, en Alsace, tué à l'ennemi le 14 août 1914 sur le champ de bataille de Saulxures-Plaine; ses parents étaient tous deux décédés et son tuteur était domicilié à Anché.

MENNETEAU François Pierre Paul, né le 29 juin 1892 à Anché, a disparu le 23 août 1914 à Houdremont, en Belgique; l'enquête administrative réalisée après le retour des prisonniers de guerre "n'a pas révélé de fait de nature à prouver son existence" aussi en 1921, a-t-il été déclaré mort pour la France. Il était âgé de 22 ans. Son frère Ernest, est mort à la guerre, lui aussi, moins d'un an après.

ROYER Adrien Omer, né le 23 décembre 1890 à Anché, a été déclaré mort pour la France le 8 septembre 1914 à la Fère Champenoise (Marne), par jugement du 1er mai 1920.

ROUSSEAU Pierre Clément, est décédé le 19 septembre 1914 des suites de ses blessures, à l'hôpital militaire de Chalons sur Marne. Il avait 31 ans;

ABONNEAU Louis, né le 15 novembre 1891 à Champagné Saint Hilaire, tué à l'ennemi le 25 septembre 1914 à Cappy (Somme).

CHARPENTIER Agénor, né le 28 octobre 1878 à Payré, est décédé des suites de ses blessures le 19 novembre 1914 à Château-Thierry (Aisne).

VIAUD Louis Olivier, a disparu "par cause d'un fait de guerre" le 26 octobre 1914 à Zonnebecke (Belgique); l'enquête administrative n'a relevé "aucun fait de nature à faire présumer de son existence" et, deux années s'étant écoulées sans aucune nouvelle, la loi de 1919 a pu être appliquée et il a été déclaré mort pour la France. Il avait 26 ans et était célibataire.

THEBEAULT Raphaël Marie Joseph avait 21 ans; célibataire, il est décédé à Fortuyn (Belgique) le 27 octobre 1914 par suite de blessures par balle dans le côté.

ARNAULT Amédée Alexandre, né le 29 octobre 1888 à Vaux, étant caporal, tué à l'ennemi, est mort pour la France le 14 novembre 1914, à Zonnebeck (Belgique) lui aussi. Il venait d'avoir 25 ans. C'est suite à un jugement de 1917 que fut rédigé son acte de décès, on peut donc supposer que le corps n'était pas identifiable. Son père, conseiller municipal, déjà veuf lors de la mort de son fils, est décédé le jour de Noël 1918.

Le Moulin de la Planche d'Anché

Les nombreux moulins d'Anché font partie des ouvrages du Clain qui prend sa source à Hiesse (16) et se jette dans la Vienne 125km plus au nord à Cenon-sur-Vienne (86) ; les ouvrages hydrauliques sur le Clain ont fait l'objet d'une très riche documentation de la part du Conseil Général de la Vienne et du syndicat du Clain-sud. Les moulins du Clain ont déjà fait l'objet d'une mention dans les pages du *Bulletin municipal* et nous ont valu un amical courrier de lecteur qui a permis de compléter la liste : Moisseau, La Cluzaudière, La Planche, Sichard, et Villenon à laquelle on peut éventuellement associer celui de Vieillemonnaie car le 03 juin 1889 une pétition de 20 propriétaires demandait le règlement « des moulins de Vieille Monnaie et Moisseau » (Archives départementales).

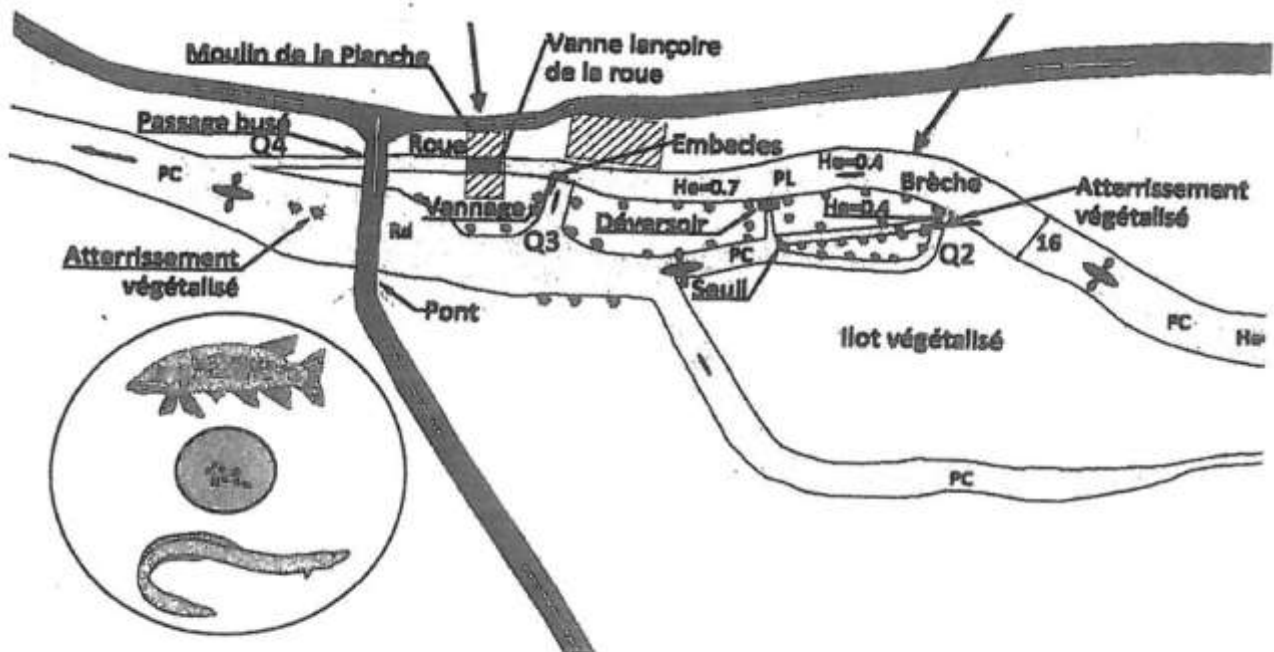
Revenons à nos moutons. Un moulin existe depuis au moins 1357 au lieu-dit la Planche et les archives notent des transactions le concernant le 23 juin 1629, en 1786 et de nouveau le 23 septembre 1904 quand il s'agissait d'y construire un pont pour remplacer sans doute la passerelle en bois qui succédait au simple passage à gué en dehors des hautes eaux.

Aujourd'hui le moulin a retrouvé sa splendeur d'antan grâce aux efforts de M. et Mme Jacques Deschamps, propriétaires depuis 1978 quand ils ont acheté la propriété à M. Lecointre du château d'Anché. Le cadre naturel étant d'une grande beauté ainsi que l'orientation : une façade est, l'extrémité face au Clain, une façade ouest. On comprend leur coup de foudre pour ce qui est devenu un lieu d'habitation idéal à cause de leurs liens familiaux dans le sud Vienne.



Le moulin de la Planche a longtemps appartenu aux moines de l'abbaye de Nouaillé-Maupertuis et en 1629 le seigneur de Montpipeau (dans l'Orléanais ?) consentit à le louer à une Mme Baron à condition que cette dernière acceptât : « de payer annuellement et à perpétuité au dit Seigneur de Montpipeau la rente de Noble féodale et foncière de cinq sols deux deniers, quatre chapons, une douzaine d'anguilles dû à cause et pour raison du moulin de la Planche en la paroisse d'Anché ».

Aujourd'hui on peut deviner sur une pierre gravée à l'entrée de la propriété : « Ici on moude à cinq sous ». La propriété est composée de deux bâtiments principaux, la résidence du meunier qui existe depuis au moins 1822 et le moulin proprement dit. Ce dernier a certainement été réalisé en deux temps : un premier bâtiment posé sur la roche et une deuxième partie abritant une scierie et rajoutée ultérieurement en ligne droite vers la rivière mais surplombant le bief et recouvrant ainsi la roue du moulin qui se trouvait auparavant à l'extérieur. Le dernier meunier s'appelait M. Durand et il a arrêté son activité après la guerre de 1939-1945.



Département de la Vienne- ATLAS DES FICHES D'OUVRAGES

Le moulin est alimenté en eau grâce au bief qui quitte le cours du Clain à plusieurs centaines de mètres en amont créant ainsi un îlot végétalisé entre la route et le Renfermé du Chêne qui fait également partie de la propriété. Le dénivellement entre le début du bief et le passage sous la roue est de l'ordre d'1m, les berges du bief côté gauche en direction de l'aval étaient retenues par des pieux en bois de vergne dont on devine encore les restes séculaires. Une brèche permet de vider le trop plein dans la courbe du Clain par le moyen d'un déversoir et le volume d'eau est de nouveau contrôlé par le vannage, ce dernier ouvrage étant composé de deux bajoyers latéraux, d'un portique à système de manœuvre crémaillère, de quatre vannes et d'une passerelle. Plus loin une vanne lançoire devant la roue complète le dispositif avant qu'un passage busé ne permette à l'eau de passer sous le talus de millepertuis qui longe le nouveau pont avant de rejoindre le Clain en aval.



Le lieu est poétique, on y entend surtout le chant de la rivière ; les murs restaurés en pierre blanche qui longent les berges donnent à l'ensemble verdoyant au milieu de l'eau un air de marais poitevin. (Nous remercions M. et Mme Deschamps d'avoir reçu le *BM* et d'avoir généreusement fourni les éléments historiques et techniques ci-dessus).

[PG]

ANCHE DANS LA PRESSE

Photos et textes de Martine Servouze
correspondante Centre Presse et Nouvelle République.

Des danseuses country dans un bus anglais - 08/12/14



Samedi en fin de matinée, le bus anglais avec les danseuses du country club de Couhé a fait une halte sur la place devant la mairie, à l'occasion du Téléthon. Après avoir été accueillies par Martine Mousserion, maire, et deux élus, les danseuses ont démontré tout leur talent devant six personnes. C'est pour répondre à l'appel du collectif du canton que le groupe s'était mobilisé pour faire le tour de toutes les communes du canton pour récolter des dons. L'info n'ayant pas été suffisamment diffusée, le public n'était pas présent, au grand regret des danseuses qui malgré tout ne se sont pas découragées et ont continué leur périple dans les dix communes.

Les danseuses du country club de Couhé ont fait étape à Anché, samedi, pour le Téléthon.

Jean Dib Ndour : "Itinéraire d'un enfant d'Afrique" - 30/10/14

Jean Dib Ndour

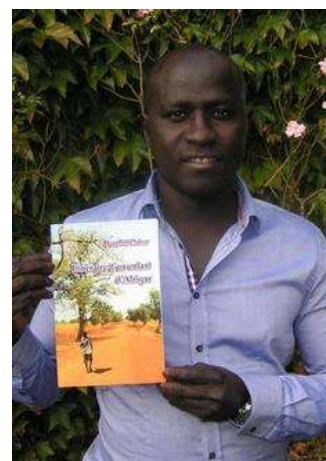
Itinéraire d'un enfant d'Afrique : c'est le premier livre de Jean Dib Ndour, natif du Sénégal qui vit et travaille actuellement en France et séjourne régulièrement à Anché où il a des attaches familiales. Après avoir fréquenté l'école primaire de son village de Nagueniene, le collège du département de Joal, l'université de Dakar pour un BTS tourisme hôtellerie, il a rejoint la France pour une troisième année à Paris pour obtenir sa licence de tourisme.

Ce roman paru en France, retrace l'enfance de l'auteur mais aussi de tout enfant africain ayant grandi au village. L'auteur plonge le lecteur dans la sagesse africaine à travers neuf chapitres qui commence toujours par un proverbe comme « *Tel une mère, le village natal ne se remplace jamais* » ou « *Tôt ou tard, on récolte les bienfaits de la parole du sage* »...

Le livre raconte les valeurs africaines de solidarité et d'entraide. L'Afrique qui inculque à ses enfants des valeurs universelles et intemporelles. Il démontre aussi le rôle très important de la femme dans la société africaine. Une Afrique positive où le handicap est une volonté divine et où les handicapés sont considérés comme des exemples à méditer, une société où chrétiens et musulmans vivent en parfaite harmonie.

Sans occulter les difficultés, l'auteur a voulu montrer un visage positif de l'Afrique et faire découvrir la beauté et la richesse de ce continent bien différent de ce que l'on connaît et de l'image véhiculée à travers les médias.

Courriel : jeandib.ndour@gmail.com



Les monstres ont envahi le village - 28/10/2014

Martine Mousserion maire et les participants à la fête.

Comme chaque année depuis plus de 20 ans, Anché fête Halloween et son succès ne se dément pas. Samedi après-midi, la fête organisée par le CCAS a réuni une quarantaine de personnes, enfants et adultes du village, mais aussi des villages voisins.

Devenue une vraie tradition, les enfants déguisés en monstres, sorcières, squelette, fantômes étaient ravis de se retrouver à la salle des fêtes pour un après-midi récréatif.

A partir de 16 h, dans la salle des fêtes décorée en repaire de sorcières, les festivités ont débuté par un atelier fabrication de masques, maquillage, coloriage, découpe de citrouilles...

A la nuit tombante, encadrés par Martine Mousserion, la maire, les employés municipaux et des parents bénévoles, les monstres, fantômes, vampires et sorcières sont allés hanter le village pour jeter des sorts aux Anchéens et remplir leurs sacs de bonbons.

La fête s'est clôturée à la salle des fêtes pour déguster les douceurs préparées par les membres du CCAS.



Les élus à la rencontre des habitants de " Moisseau "

22/10/2014



Martine Mousserion, maire, entouré des élus et des habitants.

Samedi après midi, Martine Mousserion, maire, Cédric Rolland, premier adjoint et quelques conseillers municipaux sont allés à la rencontre des habitants du village de Moisseau. Tous les foyers étaient représentés. La rencontre a débuté par une promenade dans le hameau avant de rejoindre la grange de M. et Mme Le Gallet, mise à disposition pour un échange convivial. Mme le maire a débuté la réunion par une présentation du travail du conseil municipal, des projets concernant la commune (station d'épuration, les différentes manifestations proposées par le CCAS). Elle a aussi rappelé les différentes instances auxquelles appartient la commune (CCRC, SIVOS, Pays civraisien, SCOT, Syndicat du Clain Sud, association des maires de la Vienne).

Cédric Rolland a fait le point sur les travaux et la voirie dans la commune et en particulier en ce qui concerne le village et ses environs. La réunion s'est poursuivie par un échange très fructueux entre les élus et les habitants.

La commission " Culture et sports " réunie à Anché

25/10/2014

Les membres de la commission culture et sports.

La commission « Culture et Sports » du Pays civraisien s'est réunie à la salle des fêtes d'Anché. Cette commission



est animée par Rémy Soubirous, maire de Charroux et vice-président du Pays civraisien . Les dossiers déposés par les porteurs de projets (associations ou collectivités) sont préparés et suivis par Aude Monfront, chargée de mission culture, et sa collègue Laetitia.

La commission est composée de délégués siégeant au Syndicat Mixte du Pays civraisien issus des différentes communauté de communes (Couhé, Gençay, Charroux-Civray).

Cette commission se réunit plusieurs fois par an dans les différentes communes du Pays civraisien à la demande des membres qui proposent leur commune. La première de cette mandature a eu lieu à Charroux en juin dernier et, sur une proposition de la maire Martine Mousserion, la deuxième à Anché. Cette commission a pour objectif

d'examiner les demandes de financement afférant à divers projets culturels et sportifs, émanant de diverses associations et collectivités appartenant au territoire du Pays civraisien, elle donne un avis sur chaque dossier qui sont transmis à la région Poitou-Charentes pour validation ou rejet. En général, l'avis de la commission est suivi. La commission est là aussi pour aider à la mise en place, par l'action des chargés de mission, d'animations culturelles (par exemple initiés les offices de tourisme).

25 août 1944 : commémoration soixante-dix ans après

28/08/2014 *Martine Mousserion, maire, a présidé la cérémonie*



Le 25 août 1944, le lieutenant André Fontaine, du maquis Charles, était tué au combat au bois des Coussières, sur la route de Gençay, à Anché. Une stèle érigée à cet endroit rappelle cet événement.

Lundi après-midi, comme chaque année depuis soixante-dix ans, une cérémonie commémorative s'est déroulée devant la stèle, présidée par Martine Mousserion, la maire, en présence d'élus du canton et

des cantons voisins, d'Étienne Neveu, rescapé du combat, de Jean-Marie Montoux, président de UDAC 86 (Union départementale des Anciens combattants), des représentants des anciens combattants et résistants, du Souvenir français, des anciens résistants et FFI, d'une quarantaine de porte-drapeaux et de la population.

Après le rappel des faits, une gerbe a été déposée par Martine Mousserion et Étienne Neveu. La cérémonie s'est clôturée par *Le Chant des partisans* interprété par Michel Bonvallet, fils du chef du maquis Anatole.

AlterTour, un autre tour de France

12/08/2014 *Le groupe de participants à l'AlterTour avec Cédric Rolland.*



Vendredi, les cyclistes de l'AlterTour, partis de Bioussac (Charente) en matinée pour rejoindre Poitiers, ont fait étape dans le bourg d'Anché. A leur arrivée, ils ont été accueillis par Cédric Rolland, 1^{er} adjoint au maire, qui avait mis la salle des fêtes à leur disposition pour le repas de midi.

Cette 7^e édition de l'AlterTour se déroule du 12 juillet au 17 août au départ de Saint-Étienne pour rallier La Rochelle, soit environ 1.250 km en 28 étapes. Créée en 2008, cette grande balade à vélo familiale, sans

performance ni compétition, est organisée par AlterCampagne.

Elle a pour objectif de rencontrer des personnes porteuses d'alternatives concrètes, dans un objectif d'échange et d'enrichissement mutuel et dans une démarche de simplicité volontaire (*), puisque l'AlterTour défend une consommation responsable, bio et locale.

Ces initiatives concernent tous les domaines : agricole, économique, éducatif, énergétique, social, culturel... Le groupe fonctionne en autogestion et chacun prend part aux décisions, aux animations et aux tâches quotidiennes.

(*) *La simplicité volontaire* ou « *sobriété heureuse* » est un mode de vie visant notamment à limiter sa consommation, dans une vision écologique. **Site Internet : www.altertour.net**

Musique et feu de Saint-Jean pour la fête du Pré du Pont

09/07/2014

Samedi dernier, la traditionnelle fête du Pré du Pont, organisée par la municipalité d'Anché et l'Herbe d'or, a attiré une fois de plus un public fidèle ravi de se retrouver dans le cadre enchanteur du Pré du Pont. La soirée musicale a débuté par l'apéro concert et le pique-nique avec la prestation de la chorale des Chipiwis de Smarves. Dès la tombée de la nuit, le duo JC et JC a enchanté le public avec des chansons emblématiques du répertoire français. La prestation du groupe Artn'Soul et son chanteur à la voix envoûtante a enfin précédé l'embrasement du feu de Saint-Jean. La veillée s'est prolongée tard dans la nuit avec les danses autour du feu.

VILLAGES FLEURIS

Classé 3ème prix l'an dernier, Anché a eu la bonne surprise de recevoir cette année le deuxième prix du fleurissement dans sa catégorie (communes de moins de 500 habitants).

La remise des prix se déroulait à Ligugé, ce 28 novembre. Elle était précédée de différentes interventions de participants au concours, élus et techniciens.

L'importance de la relation entre les élus et les techniciens communaux fut mise en avant, ainsi que l'implication des habitants dans le fleurissement public : dans plusieurs des communes primées les habitants prennent en charge le fleurissement devant leurs maisons (il a été rappelé que l'entretien de cet espace leur incombe réglementairement).

Cette année, certaines communes avaient mis l'accent sur l'aménagement de leurs cimetières en prévision de la réglementation qui sera appliquée en 2016, interdisant l'usage des pesticides par les collectivités publiques : ainsi des allées de gazon ont dès maintenant remplacé les allées gravillonnées, plus difficiles à entretenir et moins décoratives. Des bandes de « prairie fleurie », richement colorées, sont aussi du plus bel effet en bordure des murs de pierres, associées à des rosiers grimpants.

Par ailleurs l'accent a été mis sur la protection des zones humides où il a été préconisé, pour les prairies des bords de rivière, d'établir des bandes tondues pour les cheminements et seulement une fauche annuelle ; c'est ce qui est déjà appliqué, à l'initiative de nos agents communaux, à Anché, au Pré du Pont, depuis des années.

Dans des zones d'accès particulièrement difficiles pour l'entretien (par exemple des bassins d'orage, certains talus) plusieurs communes ont installé des moutons d'Ouessant (race très rustique) qui, en plus de l'agrément, procurent une économie sur la durée.

Le jury se base donc non seulement sur l'aspect esthétique du fleurissement mais beaucoup sur les actions destinées à préserver l'environnement.

Ce concours se déroule sous l'égide de l'Office de Tourisme de la Vienne, mandaté par le Conseil Général. Il est présidé par M. Claude Dasriaux (ancien responsable du fleurissement de Poitiers), composé de deux élus, d'une large majorité de responsables d'espaces verts et de membres de l'Office de Tourisme. C'est le Conseil Général qui finance, notamment les prix remis aux lauréats; ainsi Anché a reçu 650 €, lesquels seront investis dans le fleurissement communal (rosiers, arbres fruitiers et paillage).

Un environnement plus esthétique et plus écologique demande bien sûr plus de soins (plus de main d'oeuvre) mais chacun d'entre nous peut y apporter sa contribution.

Cette année le concours des maisons fleuries n'a pas pu être mis en place. Pourtant chaque année Anché avait le plaisir de voir quelques-unes de ses maisons classées, parfois avec un premier prix ; alors espérons pouvoir participer l'an prochain.

Des photographies sont nécessaires pour établir le classement communal et les meilleures sont transmises au Département pour présenter à son jury. Nous ferons donc appel aussi à vos photos : si vous souhaitez concourir, sachez qu'il est préférable de présenter des photos de votre fleurissement, visible de la rue, en diverses saisons ... alors vous pouvez peut-être bientôt commencer !



Le réseau TER Poitou-Charentes



ANGOULEME ↔ RUFFEC ↔ POITIERS

Les horaires de cette fiche sont à consulter à titre indicatif. Ils sont établis à l'attention des voyageurs et ne tiennent pas compte des éventuelles modifications de circulation. Pour plus d'informations, consultez le site internet www.ter-sncf.com ou appelez le 0810 810 888.

Service horaire du 15 décembre 2013 au 13 décembre 2014

Jours de circulation : * (M'oubliez pas de vous reporter aux renvois ci-dessous)

	Lundi	Mardi à jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Angoulême	Ruffec	Poitiers	Angoulême	Ruffec	Poitiers	Angoulême	Ruffec	Poitiers	Angoulême	Ruffec	Poitiers				
Angoulême	06:25	07:28	07:31	08:26	08:43	09:28	09:43	10:26	12:26	12:43	14:36	16:36	16:43	17:28	17:43	18:26	18:43	19:28	20:37	21:36	
Lundi	06:40		07:46		08:58		09:59		12:58		14:58		16:58		17:58		18:58		19:58		20:57
Ruffec	06:57		07:56		09:09		10:09		13:09		15:09		17:09		18:09		19:09		19:59		21:59
S-Savoie	07:07		08:05		09:18		10:18		13:18		15:18		17:18		18:18		19:18				
Epaurilliers	07:13																				
Archevêques	07:21																				
Vivonne	07:29																				
Nailly	07:34																				
Legnac	07:38																				
Poitiers	07:44	08:16	08:39	09:13	09:52	10:16	10:48	11:13	13:13	13:52	15:23	17:22	17:48	18:16	18:48	19:13	19:48	20:16	21:23	22:27	

* Jours fériés :
 mercredi 25 décembre,
 mercredi 1^{er} janvier,
 lundi 21 août,
 jeudi 1^{er} mai,
 jeudi 8 mai,
 jeudi 29 mai,
 lundi 9 juin,
 lundi 14 juillet,
 vendredi 15 août,
 samedi 1^{er} novembre,
 mardi 11 novembre



Version n° 1 du 18 novembre 2013

Pour plus d'informations sur les horaires et les services
 Sur internet www.ter-sncf.com/poitou-charentes
 Par téléphone : TER Poitou-Charentes services au 0810 810 888
 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)
 Pour les Grandes-Lignes : SNCF Information / Réservation 36 35 (0,34 euro la minute)

** Jeu de circulation
 * Ne circule pas le 06 juillet ou 24 août
 ** Circule uniquement du 06 juillet au 24 août
 *** Transport Express Régional
 **** Train à Grande Vitesse : Réservation obligatoire
 ***** Transport gratuit des vélos dans tous les trains TER du Poitou-Charentes, sous la limite des emplacements prévus à cet effet et sous la responsabilité du voyageur.
 Les gares du Poitou-Charentes accessibles aux personnes à mobilité réduite sont : Poitiers, Choilleraud, Niart, La Rochelle, Rochefort, Angoulême, Cognac, Saintes, Royan, Thouars.
 Des travaux sur les voies vont être réalisés au cours de l'année. Par souci de clarté, cette fiche horaire ne comporte pas les modifications qui en résultent. Celles-ci seront communiquées par voie d'affichage et par les différents services d'information à votre disposition, notamment la rubrique « être traverser du site internet ter Poitou-Charentes »

LE TER ET LA GARE D'ANCHÉ

Notre gare ferroviaire d'Anché-Voulon se trouve sur la ligne SNCF- TGV Poitiers-Angoulême et elle est desservie plusieurs fois par jour dans les deux sens par les TER qui eux sont financés par la Région Poitou-Charentes. Cette dernière subventionne aussi les frais de déplacement de ceux qui empruntent tous les jours le TER pour aller travailler à l'extérieur. Notre gare est en augmentation de fréquentation quotidienne depuis quelque temps et il suffit de noter le nombre de voitures qui y stationnent tous les jours du matin au soir pour comprendre que 40 personnes-voyages y ont lieu tous les jours, ce qui est un très bon chiffre. Ce n'est point le cas dans toutes les gares de la ligne, la nôtre fait donc figure de bon élève tandis que des gares situées dans certaines autres communes assez proches connaissent une baisse de la fréquentation. La gare, qui existe depuis plus de 150 ans et qui a vu rouler toutes les locomotives, est un précieux atout de notre commune. Elle constitue en plus par la double dénomination Anché-Voulon une ressource importante partagée avec la commune de Voulon, l'autre étant l'école d'Anché et de Voulon gérée par le SIVOS, présidé actuellement par M. Cédric ROLLAND, premier adjoint à la mairie d'Anché.

Par courriel :
 A propos d'un voyage Grandes-Lignes : Service relations clients SNCF
 A propos d'un voyage en TER : Service après vente TER Poitou-Charentes
 33047 BORDEAUX Cedex

IMAGES DU CANADA ET DU QUÉBEC

Vous trouverez deux énigmes plus loin dans ce numéro du *Bulletin municipal*. En attendant et pour vous mettre l'eau à la bouche les images ci-dessus en sont un avant-goût. Elles représentent les voyages à l'étranger que font beaucoup de personnes de nos jours. En plus le Canada et surtout le Québec témoignent des nombreux échos de la présence française historique en Amérique du nord. Le restaurant *Le Vendôme* précise qu'on y fait de la cuisine française car évidemment on n'est pas en France. Le *Bar Laitier* ne se trouve pas dans la Grand'-Rue d'une ville poitevine mais au Québec, de même que la *Cabane à sucre L'En-Tailleur* ne se trouve pas dans le bois des Coussières. Enfin la *Tabagie Casse-Cou* n'est point une addiction ni un lieu rempli de fumée de tabac mais ce qu'on appelle en France un « tabac ». (Photos : M. et Mme C. Fayoux)



Le drapeau



Le drapeau fleurdelisé a été hissé pour la première fois sur l'hôtel du Parlement à Québec en 1948. Les fleurs de lis qu'on y voit nous reportent aux lis des rois de France, aux environs de l'an 1000. Le fond bleu royal rappelle la couleur du blason des souverains qui régnèrent durant la présence française en Amérique.



« ENIGME no. 1 »

Connaissez-vous tous les beaux arbres de la commune d'Anché ? Où se trouve celui de la photo ? Cherchez les indices car il y en a : croisement de routes, signalisation, signes d'une intervention récente sur la chaussée...

A VOS PLUMES !

« Dans le dernier numéro du *Bulletin municipal* nous avons invité les lecteurs à raconter par écrit la première fois qu'ils ont pris le train. Depuis nous avons reçu de la part d'un résidant d'Anché un récit sur la première fois qu'il a visité Paris. L'invitation est donc renouvelée afin que d'autres prennent leur plume et nous racontent d'autres premières fois : la première fois que je suis venu à Anché, que j'ai pris le train, que je suis allé à Paris, que je suis allé à l'école, chez le dentiste etc. Nous sommes persuadés d'avance qu'un grand nombre de lecteurs possède beaucoup de récits de ce genre qui pourraient intéresser les autres. Alors à vos plumes, s'il vous plaît ! Cette fois-ci on peut lire plus loin dans ce numéro du *Bulletin municipal* le récit d'un premier voyage à Paris. Envoyez-nous vos récits de « la première fois que ... j'ai pris le train/suis allé(e) à l'école/ai visité Poitiers » ainsi que vos suggestions pour des énigmes concernant surtout notre commune d'Anché, avec photo à l'appui bien entendu. »



« ENIGME 1A »

Essayez de trouver l'utilisation de la 1^{re} photo. Regardez dans le bon sens et trouvez l'indice dans la 2^e photo car il y en a.

CARTES POSTALES ANCIENNES

Vous connaissez peut-être la collection de cartes postales anciennes qu'on peut regarder sur le site ouaibe de la commune (www.anche.fr)? Les deux cartes humoristiques plus loin témoignent sans doute des relations conjugales et professionnelles d'une époque révolue. L'humanité de l'humour n'a cependant pas vieilli.



REPONSE A L'ENIGME no. 1

Il s'agit du magnifique chêne de la route du Plessis dans le virage de la route de Gençay et face au chemin de l'Ognon. Vous aviez trouvé ?



ENIGME no. 2

Où se trouvent les panneaux ? Ils sont en français mais... M. PUTIN a-t-il une cousine restauratrice ? Selon le panneau routier doit-on stopper sa voiture avant de couper le moteur ? Le DÉPANNEUR fait-il de la mécanique ?



SOLUTION DE L'ENIGME NO 1a
La 1^e photo montre le muret - escalier utilisé par le chat pour rejoindre le "logis" de ses maitres". On est littéralement scotché par ce bijou de "calin" pour un félin adoré. Photo prise par M. C. Fayoux lors d'un voyage sur la Côte d'Azur.



La première fois que je vins à Paris

J'avais 19 ans, n'étais jamais sorti du pays et n'avais jamais pris l'avion. Mes deux compagnons Cyril et Tommy non plus. Fiers d'avoir terminé la première année à l'université mais en attente des résultats aux examens je partais à Paris pour y suivre un cours d'été à l'Institut catholique, tandis que Cyril et Tommy voulaient chercher du travail, de préférence à la ferme car ils étaient tous les deux fils d'agriculteurs. Je devais loger pendant le mois de juillet au Collège des Irlandais dans le 5^e arrondissement, mes deux compagnons y passeraient seulement le temps de prendre leurs repères avant de partir à la campagne. Mon cours ne commençait que le 1^{er} juillet mais la compagnie des deux camarades était l'occasion idéale de ne pas voyager seul et nous partîmes tous les trois le 27 juin 1971 en charter d'étudiant.

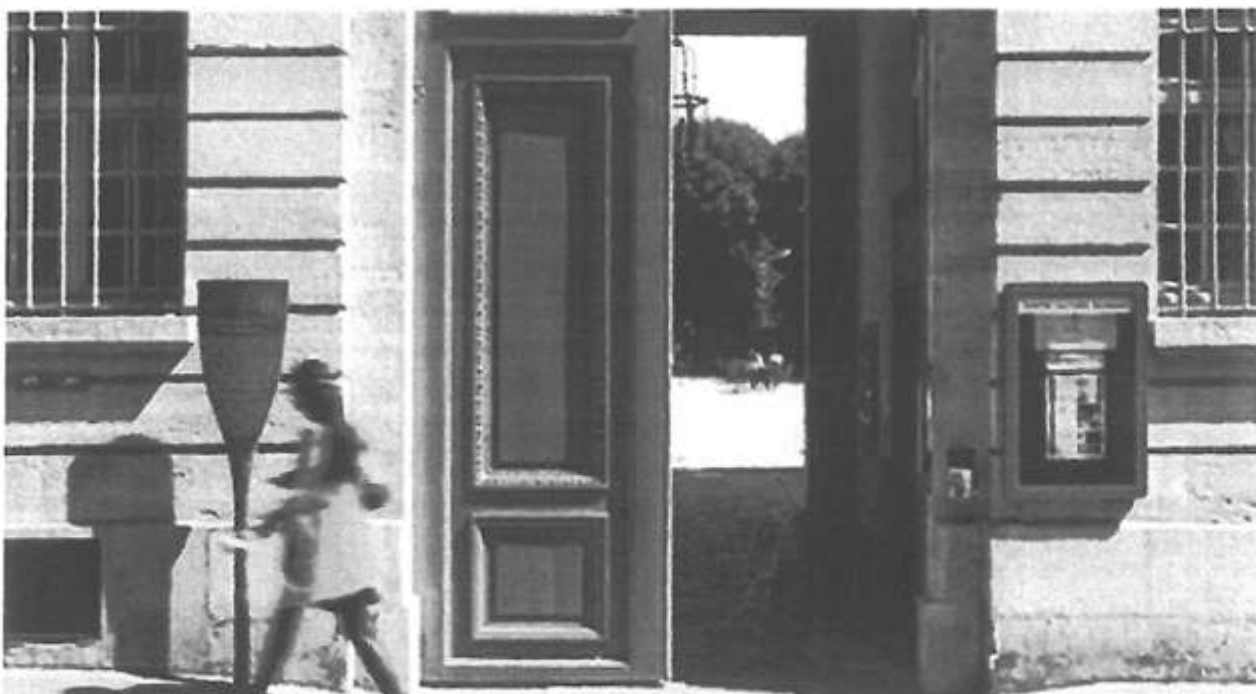
Ce dernier finit par prendre 7 heures de retard, ce qui n'avait nullement diminué notre enthousiasme, surtout que la compagnie, Europe Aéro Service dont l'autre spécialité que nous ignorions était le transport nocturne des journaux entre Paris et Marseille, avait offert des sandwiches, et les passagers étaient tous des jeunes comme nous. Avant d'atterrir à l'aéroport du Bourget à minuit nous ignorions toute l'actualité en France et en Allemagne où des sympathisants d'extrême droite (*Minute*) et d'extrême-gauche (la Fraction armée rouge) étaient en activité. La présence sur la piste de CRS armés de mitraillettes était impressionnante mais heureusement que nous étions attendus par le cousin trentenaire de la mère de Tommy, étudiant à Paris et qui nous a permis d'attraper le dernier bus vers l'aérogare des Invalides et ensuite le dernier métro vers le quartier latin. Descendant à la station Cardinal-Lemoine notre hôte s'enquit de la rue des Irlandais, que personne ne semblait connaître. Notre inquiétude ne s'arrangea point quand il nous expliqua médusés que sa chambre de bonne de 10m² ne pouvait accueillir 3 personnes de plus et qu'il fallait absolument que nous trouvassions le fameux Collège. Devant le café « l'Irlandais » qui existe toujours place de la Contrescarpe un monsieur habillé tout en noir, d'une cape légère, un immense chapeau aux larges bords, un pantalon serré et pieds-nus dans des sandales toutes aussi noires nous déclara qu'il connaissait l'endroit. Nous le suivîmes rues Blainville et de l'Estrapade et débouchâmes 5 minutes plus tard rue des Irlandais devant l'imposante porte-cochère couronnée d'une immense harpe de ce bel hôtel particulier du XVIII^e siècle. Notre guide pirouetta sur ses talons, enleva son chapeau et d'un geste élégant annonça : « Vous y êtes Messieurs, je vous souhaite le bonsoir ! » avant de disparaître dans la lumière blafarde d'un réverbère. Nous sonnâmes longtemps avant qu'on ne tirât le verrou de l'intérieur et la porte s'ouvrit. Le concierge, un Polonais âgé aux cheveux blancs et en pyjama, apparemment sourd-muet, car par la suite nous ne l'avons jamais entendu émettre la moindre parole, nous fit signe d'entrer comme s'il nous avait attendus. Le cousin de la mère de Tommy nous souhaita bon courage, l'immense porte en bois claqua dans notre dos et nous suivîmes tremblants notre nouveau guide par un grand escalier qui diminuait de largeur à mesure que nous approchions du 3^e étage où nous attendaient nos chambres sous les combles.

L'éclairage en 110 volts jetait des ombres jaunes autour de tous les recoins, il faisait une chaleur torride sous le toit et les chambres sentaient la poussière. Assoiffés car n'ayant rien bu depuis plusieurs heures nous restâmes cependant dubitatifs devant l'eau jaunâtre et tiède qui s'écoulait lentement des robinets : l'eau du robinet était-elle potable à Paris ? Personne ne nous avait prévenus à ce sujet et Cyril ayant constaté que la distance entre le 3^e étage et la rue étant infranchissable (il avait regardé plusieurs fois) nous nous résolûmes à attendre le matin, car le concierge ne nous avait point laissé de clef, et nous dormîmes tous les trois dans la même chambre.

Le lendemain nous nous mîmes à découvrir le charme du quartier latin. Mes deux complices voulant enfin boire quelque chose nous entrâmes dans un « Bar », qui existe toujours rue Monge, vide à 15h de l'après-midi où ils commandèrent chacun une Guinness. Me rappelant la publicité aperçue la veille dans le tunnel du métro : « Bon...comme...Dubonnet » j'optai pour l'inconnu tandis que mes compagnons durent rester muets devant la Guinness mise en bouteille par Pelforth à Paris. Rien n'y ressemblait au breuvage qu'ils connaissaient : la couleur fade, l'absence de col blanc, la température trop froide les dégoûtèrent au point de rester sur leur soif. Plus tard Cyril et Tommy partirent de Paris, en autostop, campèrent sur le bord de l'autoroute jusqu'à l'arrivée des gendarmes et constatant que dans la Beauce on avait peu besoin d'ouvriers agricoles au mois de juillet finirent par vendre des oiseaux mécaniques sur la plage à Biarritz. Jusqu'à ce que le patron constatât leur manque de succès et les innombrables oiseaux qui finirent cassés sur le ventre des plagistes incommodés par l'enthousiaste démonstration commerciale de mes amis. De mon côté je terminai le cours à la Catho et en profitai tous les après-midis pour faire la connaissance de Paris à pied.

Les premières impressions sont durables dit-on, et je peux confirmer qu'en plus de 40 ans de fréquentation parisienne le mystère et la beauté ne perdent rien non plus de la « première fois ».

[PG]



REPONSE A L'ENIGME no. 2

La poutine est un plat québécois fait de frites et de fromage frais en dés qu'on recouvre d'une sauce brune composée de bouillon, féculé et condiments.. Le déjeuner indique le premier repas de la journée, c'est-dire le petit-déjeuner en France. Les repas suivants s'appellent respectivement le diner et le souper. Il faut donc toujours préciser à quelle heure on est attendu pour être sûr d'arriver pour le bon repas. Le dépanneur est l'épicerie du coin au Québec car il dépanne les couche-tard presque à toute heure un peu comme les supérettes dans certaines villes en France et on y trouve de quoi préparer et accompagner un repas léger. Le panneau bilingue se trouve dans une ville bilingue du Canada, stopper et arrêter ont alors le même sens. (Photo rue Hurteau : Minm, <http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Depanneur-ville-emard.JPG>; photo « déjeuner-poutine », M. C. Fayoux)

VIDE-GRENIERS A ANCHE



La Région informatise les seniors

20/09/2014 05:24

Dans le cadre du plan d'équipement informatique des associations de seniors, Jean-François Macaire, président de la Région Poitou-Charentes, a reçu à la salle des fêtes de Laillé 17 associations de la Vienne qui avaient déposé une demande d'équipement informatique sur le site internet de la Région.

En présence du maire Benoît Dupont, c'est l'occasion de remettre des ordinateurs et des imprimantes, opération qui a déjà vu attribuer du matériel à 265 associations de seniors représentant 37 700 adhérents. Et pour aider à l'utilisation et la prise en main, la région offre un programme régional de formation de bénévoles. Ces équipements sont préparés par Les Ateliers du Bocage, entreprise d'insertion spécialisée dans ce domaine. Pour les associations qui désirent bénéficier de matériel le formulaire de demande est accessible à l'adresse suivante : www.poitou-charentes.fr.



Les membres des associations vont recevoir le matériel.



Mme Marinette FAYOUX, présidente du Club de l'Amitié d'Anché, reçoit de la part du Club un équipement informatique offert par la région

Louange faite par Pierre d'Anché a la exultation de Madame Anne de France, duchesse de Bourbonnoys et d'Auvergne.

Quant la beauté de de la chaste Lucesse,
Les grans vertuz Penelope de Grece,
Et d'Octea le bon sens et prudence,
De Minerve la grans sapience,
Lustre si doux que la clere Aurora,
Qui son cher filz Cyrus si fort plora,
Qu'ancore en yst la tresdouce rouzee,
De cuer autant *comme* Panthazillee,
Aussi d'Ester le maintien et faconde,
De Christine l'eloquence *parfonde*,
O tous les dons *que* Grace peult donner,
Et que Rayson en scaroit ordonner,
Pour eslever ung noble personnaige,
De bieng, d'onneur, de triumphant lignaige,
Plain de bonté et grant magnificence,
De franchise, loyauté et constance,
Seroit tous joings en ung corps femenin,
Et compousé par ouvraige divin,
De tous les dieulx et deesses ensemble,
A mon advis ainsi *comme* il me semble
Ne souffiroient a si *parfaicte* fame,
Digne de loz que *vous* estes madame.



(Retranscrit depuis le ms. de Poitiers (XV^e s.) par M. Denis Lorée)

Commentaire du poème de Pierre d'Anché (15^e s.):

On peut comparer le texte du ms. de Poitiers avec la transcription faite pour nous par M. Denis Lorée, professeur de français et docteur en études médiévales. Dans le numéro 54 du *Bulletin municipal* nous avons reproduit la même page du ms. accompagnée d'une transcription publiée en 1910 par un spécialiste de l'époque, M. Ernest Langlois. Les différences avec le texte proposé sont minimes mais confirment l'intérêt de retravailler sur les manuscrits. Les différences s'expliquent par l'existence de plusieurs ms. contenant le même poème. Ainsi M. Langlois avait-il retranscrit à partir du ms. 24392 de la Bibliothèque nationale de France tandis que la version retranscrite en 2014 par M. Lorée se trouve dans le ms. 215 de la Médiathèque de Poitiers. Ce qui soulève l'origine des ms., la date et les circonstances de leur rédaction. En tous cas notre poète anchéen était manifestement suffisamment connu à son époque pour que ses poèmes fussent présents dans plusieurs ms., ce qui confirme que le commanditaire du ms., son propriétaire y attachait une grande importance car avant l'invention et la généralisation de l'imprimerie les ms. étaient rares, étaient possédés par les riches lettrés et reflétaient leur rôle dans la société de l'époque. La destinataire du poème, Anne de France, dite « Madame la Grande », fille de Louis XI (+1483), désignée régente par lui à l'âge de 22 ans, et son mari Philippe de Beaujeu régnèrent avec brio de 1483-1490 à la place du dauphin trop jeune, Charles VIII dont le règne fut catastrophique. Notre Pierre d'Anché, écuyer du roi de son état, faisait donc partie du cercle royal dans l'ancien comté du 12^e s. devenu province du Poitou au 15^e, région proche du berceau de la *douce France*, le val de Loire que les rois aimaient tant pour ses richesses naturelles (le blé) et pour sa beauté, et qui deviendrait à partir du 16^e s. le cœur du futur royaume moderne de France. Louis XI est mort chez lui à Plessis-les-Tours, Pierre d'Anché fréquentait la cour de Charles d'Orléans à Blois et qui sait recevait chez lui au château féodal d'Anché depuis disparu les personnalités lettrées, les musiciens, les commandants militaires et émissaires du roi. Si les pierres pouvaient parler...

PG

« La 4^e de couverture est un extrait du Ms 215, Médiathèque de Poitiers, folio 35, et consiste en un début du poème de Pierre d'Anché, « L'Épitaphe du capitaine Salezart ». Voir le nom du poète dans la 4^e ligne avant la fin de la page. Le poème fera l'objet d'une présentation dans le prochain numéro du *Bulletin municipal*. »

PIERRE D'ANTHE

Louange faicte par pi
erre d'anche a la exulta
tion de madame amie de
france duchesse de bour
bonnois et dauvergne.
Quant la beaute de
de la chaste lucrese.
Les grans vertuz peuc
loper de grece.
Et doctea le bon sens
et prudence.
De minerve la grue
sapience.
Lustre si doulx que la
clere aurora.
Qui son d'ier filz cyrus
si fort ploza
Quancore en yst la
tresdoulce Youzee
De aieur autant coe
panthazillee.



Aussi dester le mantie
et faconde
De xpuie leloquence p
fonde.
O tous les dons q'gru
te peult donner.
Et quekayson en sca
roit ordonner.
Pour esleuer bug no
ble personnage.
De biens donueur de tri
umphant liquange.
Plus de bonte et grut
maquisence.
De franchise l'orante
et constance.
Devient tous Jouge
en b'ice co: p' femenu
Et compuse par ou
vrage d'uni.
De tous les dieulx et
deesse ensemble
Ranon aduis ainsi coe
il me semble
Pre souffrirent a si y
faicte fame
Dicte de loz que vo'
estes madame.

Anne de France



Pierre II de Bourbon



ou tribulation pour l'amour de dieu entiere
ment portee. **Le tiers**

E tiers maistre si dist que si la mere de
dieu et tous les sains prioient pour vne
personne ilz ne luy acquerreroient pas si grant
prouffit. Ne si grant merite come il acquer
roit en vne seule heure de patience en aduer
sité ou tribulation. **Le quart**

Le quart maistre si dist quil vaudroit
meulx delessier a prier dieu iusques au
iugement que il ne ferait perdre le moindre
loyer que len auroit acquis par patience en
aduersité et tribula^on. **Le quint**

E quint maistre dist. Nous aourons
la croix pource q nre seigneur ihesu crist
y pendit demy iour. Mais ie dy que nous
deuons meulx aouer par plus grant droit
la tribulation que nre seigneur ihesu crist
souffrit et porta par plus de trente ans.

Celuy ledit maistre dist que nul nest digne
de tribulation auoir fors ceulx qui la desi
rent de fin cuer sans crement.

Tribulation est annee de dieu et si apprend
a cognoistre ses secrets. Tribulation fait
apprendre soy et aultruy.

**Cy apres sen suit le pytaphe du bon capitaine
salezart fait par pierre danche.**

En endroit gist le corps en terre un
De salazar le baillant capitaine.
Dreuz et hardy craint de noz enuems.

BIBLIOTHEQUE
DE LA VILLE
DE PARIS

